
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 1 (1973)

DOI: 10.11588/fr.1973.0.46144

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN VIDALENC

LES »DÉPARTEMENTS HANSÉATIQUES«
ET L'ADMINISTRATION NAPOLEONNIENNE

Formés d'éléments disparates, devant leur dénomination à une définition très approximative, les soi-disant départements hanséatiques demeurèrent une des créations les plus tardives, et donc les moins durables, du système continental napoléonien. Ce fut en effet seulement le 13 décembre 1810 qu'un sénatus-consulte proclama l'annexion à l'Empire français des villes libres de Hambourg et de Lübeck ainsi que des territoires compris entre la mer du nord et une ligne rejoignant approximativement le confluent de la Lippe et du Rhin d'une part et celui de la Steckenitz et de l'Elbe d'autre part. Ainsi se trouvaient absorbés, sans même avoir comme le Lauenbourg l'honneur d'une désignation précise, la ville libre de Brême et le duché d'Oldenbourg ainsi que bien d'autres petites entités politiques.

Cette manifestation de l'arbitraire impérial pouvait paraître surprenante si les autorités des pays annexés se rappelaient l'attitude toute contraire de la diplomatie consulaire lorsque les représentants de la France insistaient auprès de la Diète de Ratisbonne encore en 1803 pour soutenir les demandes des villes libres en face du Danemark, mais on n'en était plus à ménager les petits au moment où l'empereur retirait à son propre frère ce royaume de Hollande dont il prenait trop à cœur de défendre les intérêts.¹

Les territoires ainsi annexés présentaient un intérêt certain pour la politique impériale. Les îles de la Frise et les estuaires de la côte de la mer du Nord représentaient autant de bases pour les infiltrations de marchandises ou d'agents britanniques et la police impériale s'était toujours beaucoup intéressé aux intrigues multiples, boursières ou politiques, dont Hambourg était le théâtre le plus important. La présence de nombreux émigrés avait depuis longtemps facilité l'infiltration d'agents de toutes les puissances et les rapports de la police consulaire ou impériale avaient constamment signalé l'importance des spéculations et des liaisons avec la Grande Bretagne.²

¹ G. SERVIÈRES, *L'Allemagne française sous Napoléon I* p. 49 et 215.

² E. D'HAUTERIVE, *La police secrète du Premier Empire-Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur-3 volumes +I établi par J. GRASSION pour la période 1808-1809.*

Certes, les autorités des villes hanséatiques, surtout préoccupées de leur commerce, avaient toujours témoigné d'une certaine compréhension des vœux du gouvernement français, même bien après que se fût dissipée la sympathie témoignée par les milieux intellectuels, en particulier Klopstock, aux débuts de la Révolution française. Il y avait même eu, en dépit de l'asile largement accordé aux émigrés, tant proprement français qu'originaires des Pays Bas ou des Provinces Unies, une attitude tellement compréhensive du sénat de Hambourg en face des exigences de Paris que le tsar Paul en avait pris ombrage, mettant même l'embargo sur les bâtiments originaires du grand port de l'Elbe³. Les relations étaient devenues moins confiantes, mais plus étroites, lorsque les troupes françaises avaient pénétré dans la région, lorsque les régiments sous les ordres du maréchal Mortier avaient envahi le pays de Lauenbourg, propriété britannique, à la fin de l'an XI⁴. Surtout les répercussions de la campagne d'Iéna avaient été très sensibles. Les troupes de Blücher avaient reculé jusque dans le Mecklembourg, puis dans le territoire de la ville libre de Lübeck, se battant dans la ville avant de devoir l'évacuer et d'être acculées à la capitulation au nord de la Trave. La vieille cité, compromise par cette affaire à laquelle ses faibles forces lui interdisaient de s'opposer, avait été considérée comme prise d'assaut et pillée par les vainqueurs dans des conditions d'une brutalité qui souleva l'indignation⁵. Un raid de cavalerie poussant vers Hambourg derrière des fuyards prussiens avait finalement évacué la ville après y avoir pénétré, et extorqué quelque numéraire aux autorités; celles-ci avaient été tellement reconnaissantes au ministre de France Bourrienne d'avoir facilité le départ des chasseurs à cheval du major Amiel qu'elles lui offrirent cent cinquante mille francs, gratification que le ministère des Affaires Etrangères l'autorisa d'ailleurs à accepter⁶.

Un bon exemple de ces intrigues est fourni par les rapports de Bourrienne sur les déplacements de l'aventurier Danican au mois d'aout 1808, c'est à dire encore près de deux ans après l'entrée officielle des Français à Hambourg, et quatre après le rapt par les Français du ministre de Grande Bretagne à Hambourg, Rumbold, dans la nuit du 24 au 25 octobre 1804.

³ Moniteur Universel 11 prairial an VII.

⁴ Archives nationales AF IV 1594 Rapport du 15 prairial an XI.

⁵ C. DE VILLERS, Lettre à Mme la comtesse F. de B. contenant le récit des événements qui se sont passés à Lübeck dans la journée du 6 novembre 1806 et suivantes (Amsterdam 1807). L'auteur, officier d'artillerie émigré, estime qu'il y eut une centaine de victimes civiles, tuées, mortes des suites des coups reçus, ou de frayeur. L'ordre ne fut rétabli qu'avec l'arrivée de Bernadotte, plaçant par un ordre du jour les habitants de Lübeck sous la protection de l'empereur; une telle décision était nécessaire pour faire comprendre aux soldats que la ville n'était pas prussienne bien qu'elle eût ouvert ses portes aux troupes de Blücher qui en avaient utilisé les fortifications.

⁶ Archives du Ministère des Affaires Etrangères Hambourg Rapport du 22 novembre 1806.

La crainte de voir de nouveaux excès des troupes de passage fut probablement pour beaucoup dans la résignation avec laquelle les habitants de Hambourg acceptèrent l'arrivée d'une garnison française: à la tête d'une dizaine de milliers d'hommes, le maréchal Mortier se fit accompagner d'une proclamation rassurante: »Prévenez vos concitoyens d'être sans inquiétude! La discipline la plus sévère sera maintenue parmi les troupes que je commande«⁷. Mais ces bonnes dispositions s'accompagnaient de mesures administratives qui empiétaient sérieusement sur les libertés des habitants et compromettaient leurs activités, comme lorsqu'il leur était enjoint, dès le 4 décembre 1806, de déclarer les marchandises anglaises qu'ils possédaient et il fallut négocier pour que la banque ne fût point mise sous scellés après que ses dirigeants eussent promis de ne pas en faire sortir les lingots. En même temps d'autres troupes avaient occupé Stade, Cuxhaven et le décret de Berlin établissant le blocus continental avait été expédié le jour même aux autorités des localités occupées⁸. Tout un système de batteries côtières fut ensuite établi pour assurer le contrôle des bâtiments naviguant dans les estuaires de l'Elbe ou du Weser, et, ce qui était peut être plus grave, des détachements de gendarmes et de douaniers firent leur apparition. De plus l'armée hollandaise, c'est à dire celle du roi Louis Bonaparte, s'installait dans les petits états d'Oldenbourg, Delmenhorst, Varel et Kniphausen, proclamant la saisie au nom de la Hollande de tous les fonds publics, comme s'il s'agissait d'une véritable annexion^{8a}.

Dans les mois qui suivirent, les troupes françaises demeurèrent en grand nombre dans les territoires situés entre la mer du Nord et le grand duché de Berg, et, même quand leur discipline était stricte, il fallait quand même les héberger, les nourrir, et les autorités municipales protestèrent à maintes reprises contre ces charges, mais sans grand succès, tout se passant comme si l'empereur considérait ces garnisons pléthoriques comme des garnisaires chargés de faire respecter les décisions relatives aux marchandises anglaises que les négociants considéraient comme leurs propriétés et refusaient de livrer comme produits d'un pays ennemi. Tout ce que les sénateurs de Hambourg purent obtenir fut de racheter les marchandises prises dans leurs entrepôts, et de faire défalquer de leur prix le montant des fournitures de guerre faites à l'armée française, en souliers et uniformes en particulier⁹. L'emprise française ne devait se relâcher que lorsque les besoins de la campagne d'Espagne amenèrent le départ de certaines unités vers d'autres théâtres d'opération. Toutefois, en 1810, il

⁷ Archives du Ministère des Affaires Etrangères Hambourg 19 novembre 1806.

⁸ Moniteur Universel 6 décembre 1806.

^{8a} Moniteur Universel 24 décembre 1806.

⁹ Archives Nationales AF IV 1080 passim.

restait encore en garnison à Hambourg deux régiments d'infanterie et un de cavalerie, à Lübeck un de chaque arme, et à Brême un régiment d'infanterie et un corps d'artillerie ainsi qu'à Ritzebüttel¹⁰. Inversement, en quelque sorte, le protecteur de la Confédération du Rhin manifestait des exigences sérieuses, sur le plan financier d'abord, mais aussi dans un domaine plus directement militaire en exigeant par exemple par un décret du 17 février 1808 la levée de trois mille marins-deux mille à Hambourg, cinq cents à Lübeck et autant à Brême. Les autorités eurent beau faire valoir que leur territoire était fort limité, et que nombre de marins qui fréquentaient leurs ports n'étaient pas des ressortissants de leur administration, elles durent trouver les hommes exigés, non sans traîner. Toutes ces mesures arbitraires expliquent les sympathies, parfois agissantes que trouvèrent dans les pays composant les futurs »départements hanséatiques« les manifestations d'opposition, aussi bien celle du major Schill qui s'approcha de Bergedorf, occupa même cette ville dépendant de Hambourg en mai 1809¹¹. Quelques semaines plus tard, le duc de Brunswick-Oels avait réussi à rejoindre Elsfleth et à embarquer avec ses hommes sur les bâtiments anglais qui le menèrent à Helgoland, avec l'aide des marins britanniques établis pour un moment à Cuxhaven¹².

Ces incidents furent peut être déterminants dans la décision que l'empereur devait prendre quelques années plus tard, mais il est encore plus probable que ce furent les insuffisances du contrôle douanier pourtant renforcé constamment, qui décidèrent Napoléon à prononcer l'annexion. C'était de toute évidence une mesure de circonstance, et il est peu de tracés qui aient été aussi peu logiques, ou rationnels, que ceux des trois départements des Bouches de l'Elbe, des Bouches du Weser et de l'Ems Supérieur qui devaient prendre le nom de »départements hanséatiques« pour éviter de faire exclusivement allusion au fait qu'ils constituaient la 32ème division militaire du Grand Empire. Le pédoncule par lequel les Bouches de l'Elbe se prolongeaient jusqu'à l'embouchure de la Trave, l'étonnant arc de cercle décrit par l'Ems Supérieur de Minden à Papenbourg, ne se justifiaient guère plus que la formation d'un minuscule Ems oriental entre la basse vallée de l'Ems et la baie de la Jade. Quant à l'amalgame de territoires ayant appartenu à des princes souverains, à des villes libres, à des états importants comme le Hanovre ou secondaires comme le Lauenbourg, il avait déjà subi bien des avatars depuis une dizaine d'années. Les refontes successives, qui n'avaient guère, en fin de compte, épargné que les possessions danoises jusqu'à Altona, avaient fait passer des régions entières du Saint Empire au royaume de Westphalie ou à la Confédéra-

¹⁰ BOURRIENNE, Mémoires Tome VIII p. 252.

¹¹ BOURRIENNE, Mémoires Tome VIII p. 282.

¹² Moniteur Universel 21 août 1809.

tion du Rhin avant de leur imposer une nouvelle mutation politique, et éventuellement sociale, dont les étapes récentes de l'histoire avaient contribué à créer les conditions.

Il y avait en effet longtemps que toutes ces régions étaient agitées par les remous des guerres commencées au printemps de 1792 et à peine interrompues par des paix partielles, aléatoires, bien vite remises en question, qui créaient un marasme économique au moins relatif en raison de l'insécurité qui régnait, sauf en mer, où la Grande Bretagne agissait à sa guise. La décision de Napoléon semblait mettre un terme à ces longues années d'incertitude et réaliser avec dix ans de retard ce destin que le baron de Grimm prévoyait dès 1799 *»de la manière dont l'Allemagne se prononce depuis tant d'années, je ne doute pas qu'elle se trouve finalement engloutie à son tour«*¹³. Une telle résignation, une telle lassitude pouvaient assurément faciliter l'implantation de la domination française, voire même le rattachement des populations au nouveau régime.

I

Il était cependant vain d'espérer, en raison même de la diversité des statuts politiques et sociaux des diverses contrées fondues dans les trois départements, des réflexes sinon unanimes du moins assez généralisés en face des innovations que devait introduire l'administration française, surtout en tenant compte de son double caractère d'organisation civile et militaire.

L'autorité civile fut confiée à trois préfets, installés à Hambourg, à Brême et à Osnabrück, ce qui, évidemment, ne pouvait plaire aux gens de Lübeck ou d'Oldenbourg réduits, comme ceux de Lünebourg, au rang de simples sous-préfectures. Le choix du personnel témoignait d'un indéniable souci de faciliter les transitions, ou simplement d'assurer la présence française par l'intermédiaire d'hommes ayant quelque connaissance de la langue et des habitudes des nouveaux départements. Le préfet des Bouches de l'Elbe fut le baron de Coninck-Outrive. Conseiller de préfecture dans le département de la Lys, puis secrétaire général de la Lys, il avait été sous-préfet de l'Ain, du département de Jemmappes, des Bouches de l'Escaut en mai 1810, et il était ainsi envoyé loin des Pays Bas auxquels il demeurait attaché¹⁹. Un autre originaire de la même région, puis qu'il était né à Jemmappes, était le comte d'Arberg, qui

¹³ Archives familiales de la famille de Vorges Lettre du baron de Grimm de Brunswick le 25 février / 8 mars 1799 au baron de Nicolai à Pétersbourg. Il venait de quitter Hambourg avec nombre d'émigrés français et néerlandais.

¹⁴ Archives nationales FI BI 157.

avait fait une carrière plus mouvementée, passant de la diplomatie au commandement d'une compagnie de gardes d'ordonnance dans la garde en 1806 avant de devenir gouverneur du château de Valençay, la propriété de Talleyrand où l'héritier d'Espagne Ferdinand était en résidence surveillée¹⁵. C'était encore un Français récent que le comte de Keverberg, né en 1768 à Kaelen dans la Meuse Inférieure, membre de l'ordre équestre du duché de Gueldre, qui avait commencé en servant le roi de Prusse; puis il était devenu conseiller général, dans son département natal, sous-préfet de Clèves dans celui de la Roer, ayant obtenu d'ailleurs d'excellentes notes professionnelles de son supérieur, le préfet baron Ladoucette qui l'estimait réunir *«le zèle, l'activité, les lumières et la loyauté»*¹⁶. On n'aurait probablement pas eu autant d'éloges à faire des sous-préfets dont la plupart, à vrai dire, débutaient dans leurs fonctions. Barthélemy, né dans la Marne, surnuméraire au ministère de l'intérieur et auditeur au conseil d'état avait vingt trois ans quand il fut expédié à Lunébourg. Son collègue David, fils du peintre officiel de l'Empereur, avait la double qualité, d'être plus âgé, et d'avoir été expressément désigné *«en raison de sa connaissance de la langue et des lois allemandes»* sur la recommandation du comte de Chaban, un ancien officier aux gardes françaises, neveu de la tante par alliance de l'ex-impératrice Joséphine, ce qui avait fait de lui un sous-préfet de Vendôme, un préfet de Rhin et Moselle puis de la Dyle avant de devenir conseiller d'état intendant de l'Intérieur et des Finances dans les trois départements; son protégé avait été envoyé à Stade, poste délicat en raison de l'importance de la contrebande avec Heligoland¹⁷. Le sous-préfet de Nienbourg, de Salomon, était né à Colmar vingt huit ans plus tôt, celui de Lübeck n'avait d'autre référence que d'être auditeur au conseil d'état, et ancien intendant dans les provinces illyriennes; il était surtout fils du préfet des Vosges, tout comme son collègue de Brême était cousin du préfet de Tarn et Garonne. Quant au sous-préfet de Hambourg, le jeune de Chastellux, il devait être exempté du service militaire par décret impérial du 6 septembre 1813, et sa jeunesse n'empêchait pas le nouveau préfet des Bouches de l'Elbe, le baron de Breteuil, neveu d'un des derniers ministres de Louis XVI, ancien élève de l'école Polytechnique mais n'ayant jamais servi que dans l'administration, de se plaindre du *«défaut d'activité»* de son subordonné, quelques jours après qu'il eût pourtant bénéficié de cette faveur exceptionnelle¹⁸. Il y avait eu pourtant un certain nombre de hauts fonctionnaires recrutés sur place en dépit du principe selon lequel on cherchait

¹⁵ Archives nationales FI BI 155b.

¹⁶ Archives nationales FI BI 187.

¹⁷ Archives nationales FI BI 157/12 et 157/18.

¹⁸ Archives nationales FI BI 157/16.

à éviter les sollicitations locales en affectant de préférence hors du département d'origine. C'est ainsi que l'ancien syndic de Hambourg, Gries, devint bientôt secrétaire général de la préfecture et un jeune de Grube sous-préfet de Bremerlehe dans les Bouches du Weser¹⁹. Les cadres moins haut placés virent également un certain nombre d'affectations de fonctionnaires venus de ce qu'on appelait parfois les »départements de l'intérieur«; c'est à dire ceux de la France directoriale, jusqu'à la rive gauche du Rhin toute entière, mais leur présence est doublement difficile à détecter en raison de la présence d'émigrés français qui s'étaient établis dans la région parfois depuis des générations, et de l'analogie de certains patronymes. Seul un examen individuel, et le hasard, permettent de savoir que M. de Chapeaurouge est d'une famille hambourgeoise, et que le procureur impérial Thannberger n'est pas un des »magistrats indigènes« selon la formule classique à l'époque mais un avocat de Colmar récemment venu dans la magistrature.

Comme dans toute la France, d'ailleurs, le petit nombre de personnes acceptant de remplir des fonctions administratives, ou ayant les capacités requises pour les remplir, obligeait à chercher un peu partout les individus ayant la possibilité et la volonté de remplir certains emplois: c'est ainsi que les autorités avaient formé des régiments avec les anciens soldats des villes hanséatiques, et même employé dans leurs cadres des émigrés français servant dans l'armée autrichienne et exclus de celle-ci d'après les clauses du traité de Vienne. Dès l'automne de 1811, trois officiers du 128^{ème} régiment d'infanterie – celui de Brême – avaient été fusillés pour avoir comploté une désertion collective en Grande Bretagne, et un groupe de soldats du même corps avait tué deux sous officiers avant de se faire transporter par les pêcheurs de l'île de Baltrum vers Heligoland, après avoir pris soin de rendre inutilisable la batterie qu'ils avaient gardé. Il fallut déplacer ces unités douteuses vers l'intérieur^{19a}.

La prudence s'imposait d'autant plus que toute la région avait été largement informée des conditions de la défection des troupes espagnoles employées par Napoléon au Danemark et qui, sous la conduite de leur chef, le marquis de la Romana, avaient trouvé le moyen de se faire embarquer par des bâtiments britanniques, et de retourner dans leur pays pour y combattre aux côtés des adversaires de la France. Toutefois, il fallait tenir compte des nécessités de service, en quelque sorte, et de l'intérêt d'employer des hommes ayant une connaissance réelle de la langue allemande, et ce souci explique qu'on ait trouvé par exemple au nombre des généraux employés dans la région le baron Yvendorf, né à

¹⁹ Archives nationales FI cIII Bouches de l'Elbe I.

^{19a} Archives nationales AF IV 1656 (lettre du 23 septembre 1811).

Hambourg en 1751, mais qui avait servi dans les troupes de Louis XVI à Saint-Domingue avant d'être employé à l'armée d'Italie, ou le général Van Hogendorp, né en Hollande, mais lieutenant prussien en 1773 avant de faire carrière aux Indes néerlandaises, de devenir un moment diplomate, ministre de la guerre en Hollande, puis aide de camp de l'empereur. De telles utilisations des compétences demeuraient toutefois l'exception et la plus grande part des nombreux officiers généraux employés dans la 32ème division militaire, à plus forte raison de ceux qui commandaient les unités opérant dans le pays, étaient sans aucune attache avec la région, et sans aucune connaissance particulière des problèmes qui s'y posaient. Tout comme les préfets, ils se trouvaient un peu désorientés, peut être même encore plus: le général Thiébault, un des mieux connus, n'avait passé que quelques mois dans le pays de Fulda, après Austerlitz, avant de poursuivre sa carrière en Espagne jusqu'au début de 1813. Quant au général Carra Saint Cyr, qui devait commander la division de décembre 1810 à l'invasion de 1813, il n'était qu'un simple figurant sous les ordres du maréchal Davout gouverneur général des villes hanséatiques dès le début de 1810, commandant en chef le corps d'observation de l'Elbe, devenu le 1er corps de la Grande Armée pour la campagne de Russie, avant de revenir en avril 1813 remplacer Carra Saint Cyr disgrâcié par l'Empereur en raison de son attitude au moment des troubles du début de l'année²⁰. Il est vrai que, si l'on croit son collègue Vandamme, il était *«usé, fini, nul et sans caractère»* et, d'après un rapport de police de janvier 1813, *«ses deux hernies et la faiblesse croissante de sa vue»* le rendaient inapte à tout service actif²¹. Il est vrai, en contrepartie, que certains fonctionnaires civils avaient des capacités militaires, comme lorsque l'inspecteur des droits réunis, le comte de Puymaigre, prenait le commandement des préposés des douanes, des soldats et des employés de son service pour replier de Stade sur Hambourg sa petite troupe²².

Il avait fallu progressivement, mais vite, implanter dans les nouveaux départements tous les rouages administratifs jugés indispensables au bon fonctionnement du régime napoléonien; et les services financiers ou judiciaires y tenaient une place importante. Les almanachs de l'Empire attestent des efforts réalisés pour créer les services indispensables. Chaque département reçut ainsi, sous le contrôle de la cour impériale de Hambourg, dont le premier président fut le futur ministre de la justice de

²⁰ G. SIX, Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution, passim. Sauf indications contraires, tous les renseignements sur les officiers généraux sont tirés des notices biographiques individuelles de cet ouvrage.

²¹ G. SERVIÈRES, L'Allemagne française sous Napoléon I p. 332.

²² Comte A. DE PUYMAIGRE, Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration, passim.

Louis XVIII, de Serre, la hiérarchie habituelle des cours d'appel, tribunaux de première instance et justices de paix. Si les conseillers semblent avoir été le plus souvent d'origine locale, comme les juges de paix, les présidents venaient souvent de l'intérieur de même que les procureurs. Un partage analogue avait eu lieu dans les diverses branches des finances. Les contributions directes faisaient une large part aux anciens administrateurs locaux, de même que la conservation des hypothèques alors que de nouveaux venus se voyaient en plus grand nombre dans les services des droits réunis – au moins au grade de contrôleur principal et d'inspecteur – et de la loterie impériale. Les fonctionnaires des forêts se partageaient pareillement, un de Düring était à la tête de la 30^{ème} conservation à Hambourg, avec un de Zastrow inspecteur à Lunebourg, mais c'était un de Vergennes qui était inspecteur à Brême et un de Viefville à Neuenbourg.²³ Ces fonctionnaires recevaient, puisqu'ils étaient considérés comme en poste en France, les mêmes rétributions que ceux des départements plus anciens, mais il n'est pas surprenant de voir qu'ils s'estimaient défavorisés en raison du prix de la vie, plus élevé, selon eux, en particulier à Hambourg en raison de l'importance que la ville avait prise depuis le début des guerres et qui avait amené une difficulté réelle pour le logement. Ces petits inconvénients ne les empêchaient pas, au moins aux échelons élevés, de mener une vie qu'ils s'efforçaient de rendre agréable, et aussi conforme que possible à celle de leurs collègues demeurés dans les départements de l'intérieur. Les comptes rendus des manifestations officielles, pour l'anniversaire de l'Empereur ou pour la naissance du Roi de Rome avaient vu par leurs soins les mêmes bals dans les préfectures, où l'autorité s'efforçait, avec un certain succès, au moins apparent, de faire voisiner les administrateurs et l'élite des administrés. Lors de l'anniversaire du couronnement, le préfet des Bouches du Weser s'était ainsi félicité de ses efforts pour *» profiter de toutes les circonstances favorables pour opérer la fusion et faire disparaître peu à peu la séparation que la différence de mœurs et d'habitudes maintient encore dans ces contrées entre les anciens et nouveaux Français: Cette réunion (mais c'était en décembre 1811) a été remarquable par une certaine intimité et par plus d'union qu'aux fêtes précédentes. Après le souper, le bal a recommencé avec plus de vivacité. Tous les convives satisfaits ne paraissaient plus former qu'une seule famille. Lors des fêtes du 9 juin, j'avais déjà fait un essai heureux pour rallier et rattacher au gouvernement la classe intermédiaire des habitants qui, par suite des anciennes habitudes n'avaient eu aucune part*

²³ Almanach impérial pour les années 1810, 1811, 1812, 1813. La disparition progressive des lignes laissées vides pour marquer le nom des titulaires permet de suivre les progrès de cette implantation administrative qui ne faisait, toutefois, aucune place à l'enseignement.

aux fêtes que la ville avait données à la première classe et au peuple. Le 15 juin j'ai donné un bal et un souper à cinq cents individus les plus aisés et les plus recommandables de la haute bourgeoisie. Cette classe qui compose une partie intéressante de la population ne jouissait d'aucune considération sous les anciens souverains²⁴. On voyait même les fonctionnaires récemment arrivés adopter les usages locaux: Le premier président de Serre allait ainsi se baigner à Travemünde – où il confiait d'ailleurs à un autre aristocrate en service dans les Bouches de l'Elbe, le comte de Puymaigre, ne pas arriver à se croire sur une plage française – et le trop fameux Bourrienne, avant ses ennuis administratifs, avait utilisé les loisirs de ses fonctions de policier pour s'y rendre, en 1809 comme en 1810, sous le prétexte insolite de soigner ses rhumatismes, ce qui ne se faisait guère en France.²⁵

Les institutions impériales faisaient une place incontestable aux notables locaux, que ce fût pour remplir certaines fonctions administratives ou pour exercer ces fonctions représentatives qui, du conseil municipal au corps législatif, se vidaient chaque jour de leur substance. Les trois départements hanséatiques ne manquèrent pas à la règle. Le département des Bouches de l'Elbe fut ainsi représenté par le maire de Hambourg, Abendroth, un jurisconsulte, ancien sénateur du lieu, un ancien syndic, Doormann, un grand noble de Lünebourg, de Meding, un négociant de Hambourg, Jenisch, qui figuraient tous sur la liste des six cents plus imposés du département²⁶. Dans les Bouches du Weser, le vieux maire de Brême, de Grœning, un conseiller de préfecture originaire de Verden, Ostermeyer, ancien bailli, et un autre ancien dignitaire, le grand bailli Olbers, de Nienbourg, furent chargés de représenter leurs compatriotes²⁷. Dans l'Ems Supérieur, la représentation comprenait également des notables bien assis, depuis le père du sous préfet de Lingen, de Grote, le comte d'Arnim, Struve et de Ketteler, le cinquième par ordre d'importance des contribuables du département et aussi l'ancien conseiller intime de l'évêque de Münster²⁸. Les listes de proposition pour les fonctions de présidents de canton, à raison de trois noms par canton, donnent pour chaque département une centaine d'exemples de ce glissement des notables anciens dans les nouveaux cadres: le maire de Berge-

²⁴ Archives Nationales F1cIII Bouches du Weser I Lettre du préfet le 15 décembre 1811.

²⁵ M. DE SERRE, Correspondance (Tome I); A. DE PUYMAIGRE, Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration.

²⁶ Archives nationales F1cIII Bouches de l'Elbe I Propositions du préfet pour les postes de député mars 1812.

²⁷ Archives Nationales F1 cIII Bouches du Weser I Propositions du préfet pour les postes de députés mars 1812.

²⁸ Archives Nationales F1 cIII Ems Supérieur I Propositions du préfet pour les postes de députés mars 1812.

dorf, dans les Bouches de l'Elbe, était l'ancien maire, celui de Carlstorf un ancien drossard, celui de Lauenbruch un ancien bailli, celui de Buxtehude un ancien membre des états; trois anciens sénateurs de Lübeck étaient devenus receveur des deniers communaux, juge de paix et juge au tribunal de première instance. Un des notables de Moelln était un ancien officier, chambellan et président des états du pays de Lauenbourg, de Bülow, et à Lauenbourg même on notait le ci-devant comte de Kielmansegg, conseiller de guerre pour le Hanovre et ancien membre des états²⁹. Dans les Bouches du Weser, trois sénateurs se retrouvaient au conseil municipal de Brême à côté d'un ancien membre du collège des anciens. Le comte de Bentinck, souverain de Kniphausen, membre des états des Provinces Unies était maire de Varel; celui d'Enger était un ancien officier prussien, Zabiensky. Et l'ancien maître de poste de Sulingen, près de Nienbourg, était de même devenu directeur des postes du lieu et un officier au service du Hanovre, de During était de même noté comme un des notables présumés sûrs du canton de Rastedt³⁰. La situation était analogue dans l'Ems Supérieur: le maire d'Osnabrück était un ancien syndic de la ville, celui de Tecklenbourg, de Gruter Diepenbrock, un ancien directeur des états devenu conseiller général du département. Un ci-devant commissaire des guerres de la Chambre des guerres de Münster et percepteur de la caisse des dettes de l'état et comté de Tecklenbourg était maire de Westercappeln, et celui de Lengerich était un ancien conseiller de guerre, de Blomberg³¹.

Le décalage même qui existait entre les fonctions nouvelles et celles dont les intéressés avaient été investis avant l'annexion expliquerait d'ailleurs suffisamment le mécontentement de certains d'entre eux et leur attitude au moment des crises survenues un an à peine après les propositions dont ils avaient été l'objet par les préfets de Napoléon. Il est d'autre part certain que le temps manqua pour offrir aux originaires des départements hanséatiques les places dans les départements de l'intérieur auxquelles ils pouvaient aspirer comme une compensation à l'implantation dans leur pays natal de fonctionnaires venus d'ailleurs. Tout au plus peut-on noter qu'il y eut, appuyées par les préfets, plusieurs demandes de postes d'auditeurs au conseil d'état, le point de départ de tant de brillantes carrières administratives, et que des demandes de bourses dans les lycées furent également appuyées par les préfets. En tous cas, tant que la

²⁹ Archives Nationales FI cIII Bouches de l'Elbe I Propositions du préfet pour les fonctions de président de canton.

³⁰ Archives Nationales FI cIII, Bouches du Weser I, Propositions du préfet pour les fonctions de président de canton.

³¹ Archives Nationales, Ems Supérieur I, Propositions du préfet pour les fonctions de président de canton.

paix dura en Europe centrale, l'adhésion ou tout au moins la résignation assurèrent un fonctionnement presque normal des services mis en place par l'autorité impériale, au moins par rapport à la réalité générale. Encore au début du mois de décembre 1812, le préfet des Bouches du Weser notait que la nouvelle de la conspiration de Mallet n'avait pas ému l'opinion: *«Les habitants de ces provinces montrent en général une telle indifférence pour tous les évènements qui doivent influencer sur le bonheur de la France qu'il est permis de penser qu'ils ne se croient pas invariablement attachés au sort de cet Empire. L'annonce de la tentative du 23 octobre et celle de la juste punition infligée à ses auteurs ont été reçus à Brême avec une égale insouciance. On doit à la vérité de faire une exception en faveur de la plupart des fonctionnaires publics sur l'esprit desquels ces évènements devaient naturellement produire un degré d'impression proportionné à leur attachement au gouvernement et à l'intérêt direct qu'ils ont au maintien de l'ordre si heureusement établi dans ce grand Empire. Le plus grand nombre n'a pu se défendre dans le premier instant d'un mouvement d'inquiétude produit par le souvenir récent des malheurs d'une Révolution dans laquelle quelques misérables voulaient nous replonger...»*³².

Il est en tous cas certain que des fonctionnaires recrutés parmi les originaires de départements récemment incorporés à l'Empire affectèrent, ou ressentirent sincèrement, un loyalisme réel à l'égard des nouvelles institutions. Au moment des grands revers, à l'automne de 1813, le procureur impérial du tribunal d'Emden, dans cet Ems oriental qui avait appartenu au royaume de Hollande, de Diepenhede de Roosendæle, devait rendre compte au ministre de l'intérieur, Montalivet, des évènements survenus dans les Bouches du Weser, en stigmatisant les *«Barbares du Nord»* qui avaient *«osé pénétrer sur le territoire du Grand Empire et même s'emparer de Brême»*; et il avait affirmé par la même occasion *«combien il serait dans l'intérêt du gouvernement de confier à des anciens Français les fonctions qui donnent une grande autorité et une grande influence»*, bien éloigné de se ranger dans une autre catégorie que celle dont il louait la fidélité³³. Le sentiment des simples sujets était assurément moins euphorique mais, au moins dans les premiers mois du régime français, les habitants avaient attendu, avec une certaine prudence, de voir ce que serait le nouveau régime; ils ne tardèrent pas à perdre les illusions

³² Archives nationales FI cIII, Bouches du Weser, Rapport mensuel sur l'esprit public du 1er décembre 1812. Le problème était d'aurant plus délicat que les habitants du département avaient été en partie soustraits par l'annexion à l'ancienne autorité du duc d'Oldenbourg, apparenté à la famille impériale de Russie.

³³ Archives nationales FIcIII, Ems Oriental I, Lettre du procureur impérial de Diepenhede de Rosendale du 21 octobre 1813.

qu'ils pouvaient avoir sur une amélioration de leur situation en face des forces d'occupation. Pratiquement, l'intégration à l'empire ne se traduisit que par des charges supplémentaires pour les habitants des «départements hanséatiques» et cette situation, jointe à la détérioration des conditions générales de la vie économique devait contribuer puissamment à transformer l'opinion.

II

Les réalisations de l'administration napoléonienne furent limitées dans le temps, et souvent peu appréciées des nouveaux sujets de l'Empereur. Il y eut en premier lieu la suppression des anciennes structures politiques, qui semblent avoir été jugées différemment selon les villes à en croire les préfets: le sénat de Brême, par exemple, était peu apprécié des classes moyennes, aussi bien des négociants que des lettrés qui lui reprochaient son dédain pour le reste du monde³⁴. Le sénat de Hambourg était au contraire assez populaire, et devint rétrospectivement d'autant plus apprécié que son administration était fort peu coûteuse pour les habitants; il semble qu'il en allait de même à Lübeck³⁵.

L'introduction de la législation française posait des problèmes complexes: les nouveaux tribunaux devaient tout d'abord connaître de procès en cours, relevant des anciennes coutumes, qu'il s'agît de règles de droit civil ou des dispositions pénales. Pour ne prendre qu'un exemple, les condamnés des anciens tribunaux pouvaient être astreints à «traîner la brouette» pour des durées variables. Cette peine subsistait dans les territoires dépendant du Lauenbourg comme à Hambourg, mais elle semblait moins dure que les travaux forcés selon le mode français; surtout elle s'effectuait dans la région, à Lünebourg, ou à Harbourg, alors que les dispositions napoléoniennes entraînaient la concentration dans le bagne d'Anvers de tous les condamnés des nouveaux départements, quelle que fût la durée de la peine de travaux forcés, qu'ils eussent été jugés par les anciennes juridictions ou par les nouvelles; on vit ainsi figurer dans le premier convoi partant de Brême cinq condamnés de l'ancienne justice d'Oldenbourg, vingt cinq de l'ancienne régence de Hanovre, des justiciables des tribunaux anciens de la ville, et, parmi les victimes des tribunaux français, deux originaires de l'intérieur, de la Marne et du Finistère, condamnés par le conseil de guerre de Hambourg. On devait même voir acheminer sur Anvers des condamnés de la juridiction d'Oldenbourg

³⁴ Archives Nationales FI cIII, Bouches du Weser, Rapport du préfet le 2 mars 1811.

³⁵ G. SERVIÈRES, *l'Allemagne française sous Napoléon* p. 233.

qu'on alla récupérer dans le bain danois de Glückstadt où ils avaient été d'abord enfermés par suite d'accords entre les deux souverains³⁶.

Un effort exceptionnel avait été fait par les fonctionnaires envoyés dans les départements hanséatiques pour introduire la législation française, et, en premier lieu, le code civil. Le chevalier Faure, un avocat havrais devenu commissaire du roi à Paris en 1791, puis tribun après le 18 Brumaire, avait fait tout un travail juridique sur les problèmes posés par les anciens droits féodaux et domaniaux. L'Imprimerie Impériale expédiait une quantité impressionnante³⁷ – trente deux mille volumes en six semaines – de la collection des lois divisée par ordre de matières et publiée en deux langues. S'il avait été possible de réaliser ce travail en deux mois, il était plus difficile de trouver les magistrats remplissant les garanties de loyalisme, et de compétence, qu'on souhaitait: *«Les présidents et procureurs impériaux près les tribunaux de première instance ont été pris dans l'intérieur. Tous ont accepté ... parmi les acceptants il en est qui montrent plus de bonne volonté que de moyens d'être utiles»*. Le président du tribunal de Minden, par exemple, ignorait l'allemand *«et cependant il exerce ses fonctions dans une ville où presque personne ne sait le français»*³⁸. Cette introduction d'une législation plus moderne, de règles plus égalitaires aurait probablement été de nature à gagner des sympathies à la France si d'autres facteurs n'étaient venus contrebalancer cette circonstance favorable.

L'intégration dans l'Empire se traduisait en effet surtout par de nouvelles charges et par des conditions générales rendant plus difficiles sinon impossibles les activités habituelles des pays annexés. Il y avait d'abord la conscription. Elle était la raison essentielle de l'implantation immédiate d'une gendarmerie nombreuse: le colonel Saulnier avait amené 324 hommes de l'intérieur et devait en recruter encore 83 parmi les anciens des gardes civiques urbaines. Il eut d'ailleurs du mal à les trouver et l'ordre de mise en place de la gendarmerie pour le 1er mai 1811 ne fut exécuté en fin de compte que le 1er juillet. La constitution des régiments demandés aux nouveaux départements devait³⁹ d'autre part tenir compte aussi bien de l'existence des anciennes formations municipales que de la présence sous les drapeaux des conscrits déjà levés dans les territoires ayant fait partie du royaume de Westphalie et la chose était d'autant plus

³⁶ Archives Nationales BB 18 168, Rapports du Procureur Général de Hambourg les 7 et 8 mars 1812.

³⁷ A. ROBERT DE G. COUGNY. Dictionnaire des parlementaires français (1789–1889) Tome II p. 609.

³⁸ Archives nationales AF IV 1609 rapport à l'empereur sur l'organisation des départements hanséatiques.

³⁹ Archives nationales AF IV 1054 Lettres sur la gendarmerie avril juin 1811.

urgente que, faute de gendarmes, on avait dû renoncer à mettre la conscription en vigueur dès le mois de juillet. L'affectation de certains soldats des anciennes milices locales à l'infanterie impériale tandis que d'autres, ceux de plus de quarante ans, étaient versés dans les compagnies de garde-côtes, avait également créé du mécontentement, d'autant que leur implantation ne tenait guère compte des anciennes frontières, et que nombre d'engagements de miliciens devaient beaucoup à la certitude d'une garnison dans le périmètre limité des petits états d'autrefois. Surtout il y avait outre la conscription, intervenue en droit depuis le mois de mars 1811, et dont la réalisation se trouvait différée, bien des exigences complémentaires, par exemple l'envoi de trois mille marins à Anvers⁴⁰. Certes, les ports hanséatiques renfermaient nombre de marins, mais la population de ces régions n'avait jamais connu l'inscription maritime ou quelque autre institution du même genre, si bien que beaucoup des navigateurs étaient non recensés et surtout les accords entre les anciens états avaient toujours permis la présence de marins de passage, qui trouvaient fort mauvais d'être invités autoritairement à participer aux obligations de cités où ils avaient toujours été considérés comme des ressortissants de seconde zone. En outre il n'y avait guère de commune mesure entre les soldes parcimonieuses d'une marine impériale, même oisive, et les gains substantiels que le commerce, licite ou non, avait assuré aux marins hanséates. La mise sur pied des flottilles destinées à surveiller les estuaires – trois bateaux à Hambourg, neuf canonnières sur l'Elbe, huit sur le Weser, sept sur la Jahde et six en Baltique – avait certes amené une certaine activité dans les chantiers de construction, mais les exigences des arsenaux chargés de contrôler le travail, les modifications aux types de bâtiments n'avaient pas plus facilité la réalisation des projets impériaux que le problème de savoir si les besoins de la défense locale devaient ou non avoir priorité sur les constructions plus ambitieuses ordonnées par le ministre de la marine. Celui-ci devait d'ailleurs rendre compte à la fin du mois de janvier 1813 que les six corvettes et les six goélettes dont l'achèvement était prévu pour la fin de 1812 étaient toujours sur chantier.⁴¹ Les difficultés d'acheminement des bois de mâture indispensables et les exigences prioritaires d'Anvers avaient, il est vrai contribué au ralentissement des travaux. De plus, les réquisitions pour la construction des bâtiments de la marine impériale entravaient l'exécution des commandes moins prestigieuses certes, mais réglées plus vite, des armateurs locaux.

Ce n'était pas, tant s'en faut, la seule intervention de l'état dans l'activité économique locale; les entreprises rentables étaient susceptibles d'être

⁴⁰ Archives Nationales AF IV 1655, Rapport du maréchal Davout 5 juillet 1811.

⁴¹ Archives Nationales AF IV 1208, Rapport du contre – amiral Dewinter le 10 juillet 1811 – de l'amiral Decrès le 27 janvier 1813.

acquises par les autorités: C'est ainsi que la saline de Lünebourg avait été transformée en entreprise d'état sur la suggestion du maréchal Davout⁴². Dans un domaine moins noble, mais tout aussi lucratif, les loteries privées qui assuraient une certaine prospérité à de petits entrepreneurs avaient été interdites au profit de la loterie impériale seule autorisée à partir du 1er Juillet 1811 ainsi que les anciens organisateurs de cette forme de jeux de hasard en avaient été informés dès le 10 avril⁴³. Le seul résultat avait d'ailleurs été d'amener le transfert en territoire danois, à Altona, où les maisons de jeu se mirent à prospérer, surtout dans le faubourg d'Oltensen. L'institution de la loterie impériale avait d'ailleurs créé d'autant plus de mécontentement que les postes d'inspecteurs avaient été attribués à de nouveaux venus. Toutefois ces formes d'impôts indirects étaient moins impopulaires que le monopole du tabac et celui des cartes à jouer qui avaient été établis en même temps, et surtout que les droits réunis tout aussi sévèrement critiqués par la population. Et, là aussi, les postes les plus lucratifs, ceux d'inspecteurs, de contrôleur principal et même de receveur principal – au total dix fonctionnaires par département – étaient presque toujours attribués à des gens de l'intérieur⁴⁴.

Les lois françaises avaient aussi amené une réduction sensible d'une activité traditionnelle des grandes villes hanséatiques, et particulièrement de Hambourg, l'imprimerie. Le libéralisme relatif des vieux organismes gouvernementaux trouvait en effet un aliment dans les profits que l'imprimerie apportait à leurs concitoyens, et leur tolérance était d'autant plus grande que les éditeurs publiaient dans une large mesure en langue étrangère, surtout en français, ce qui ne risquait en rien de perturber les sentiments des masses rurales ou urbaines. L'importance de la colonie des émigrés avait assuré une clientèle suffisante pour les pamphlétaires de Brême ou de Lübeck, mais surtout de Hambourg et l'essor intellectuel de la cité, déjà bien établi par Klopstock, s'était élargi à une autre clientèle. Les impératifs de la politique napoléonienne ne laissait guère de chances de subsister aux imprimeurs hambourgeois: leur nombre fut arbitrairement réduit et surtout une censure vigilante limita leurs possibilités d'expression. La seule contrepartie pour ceux qui réussirent à durer fut d'être protégés de la concurrence des éditeurs des autres pays de langue allemande avec l'établissement d'un contrôle vigilant sur les frontières nouvelles; mais, surtout à Hambourg, les clients réagirent en s'abstenant de renouveler leurs abonnements aux feuilles insipides et conformistes qui avaient seules l'autorisation de paraître. Cette réticence devant la pro-

⁴² Archives Nationales AF IV 1656, Rapport du maréchal Davout 18 septembre.

⁴³ Archives nationales AFIV 1654, décret du 10 avril 1811 prescrivant la suppression des loteries à dater du 1er juillet.

⁴⁴ Almanach impérial pour l'année 1812, passim.

pagande officielle inquiéta d'ailleurs les autorités, et il y eut toute une polémique pour savoir si cette désaffection venait de ce que le «Correspondant» avait la moitié de ses colonnes en français et l'autre en allemand, les annonces et avis étant seuls demeurés uniquement en allemand. Certains affirmaient que le bilinguisme attirait des lecteurs, d'autres qu'il en faisait perdre, mais aucun rapport ne signala que les gens de Hambourg préféraient aller chercher leurs informations en territoire danois, ainsi d'ailleurs que le courrier dont ils souhaitaient qu'il échappât au contrôle de la poste impériale. Force est en tous cas de reconnaître que les textes du «Journal du département des Bouches de l'Elbe oder Staats- und gelehrte Zeitung des Hamburgischen unpartheyischen Correspondenten» étaient d'un loyalisme aussi béat et aussi insipide que tout ce qu'on pouvait trouver à la même époque dans n'importe quel journal autorisé dans l'Empire. Même les nouvelles provenant de Londres au mois d'octobre 1813 témoignaient d'une grande prudence, et les lecteurs ne devaient connaître, au moins par cette voie officielle, que l'avis d'inondations de la Vistule, qui avaient emporté le pont de Praga, et à côté de celui d'un service funèbre à Londres, «par les dispositions de Mme veuve Moreau», l'annonce d'un échec des troupes de Wellington au défilé d'Ordal tandis que lord Bentinck devait se replier sur Tarragone; quant aux nouvelles d'Allemagne, elles témoignaient de la même euphorie: d'après le quartier général de l'Empereur à Dresde «*Tout y était dans la plus parfaite tranquillité, l'ennemi continuant à refuser les batailles*». On peut se demander alors ce qui se passait du côté de Leipzig⁴⁵.

Ces entraves à la liberté de la presse, cette propagande éhontée, pouvaient assurément irriter, mais elles avaient moins de gravité que les mesures nées de la politique douanière qui acculaient à la ruine la majeure partie de la population des régions littorales. Même dans l'Ems oriental tout proche, et où le régime hollandais était moins souple que celui pratiqué par les autorités traditionnelles d'Oldenbourg à Lübeck, le préfet signalait dès le mois d'août 1811: «*Les îles de l'Ems oriental qui vivaient de contrebande vont être et sont déjà dans la misère la plus profonde. Il faudrait trouver le moyen de faire vivre ces malheureux-là ... les employer à quelques travaux sur le continent...*»⁴⁶. Le trouble apporté aux activités normales du commerce des ports hanséatiques, en dépit même des mesures de police déjà prises par les Français pendant les périodes

⁴⁵ Archives nationales AF IV 1609 (passim. Exemplaires du journal dans F1cIII Bouches de l'Elbe I, en particulier le numéro du 22 octobre renfermant les bulletins officiels du 21. Il était même question d'une victoire du prince de la Moskowa sur les troupes ennemies qui, venant de Berlin, avaient passé l'Elbe. Les autres nouvelles sont de la même veine.

⁴⁶ Archives Nationales FI cIII Ems oriental I lettre du 17 août 1811.

d'occupation militaire ou par les autorités en place sous la pression de l'Empereur, était d'une gravité exceptionnelle, d'autant que nulle contrepartie n'était offerte par le nouveau régime. Dès le 4 juillet 1811 un décret avait rendu exécutoire dans les nouveaux départements toute la législation française, et la notification, faite par un arrêté du 7 août à Hambourg, précisait que la législation douanière était expressément incluse dans cet ensemble législatif. Avec une certaine incohérence, un décret du 3 juillet, antérieur donc à la mesure générale, avait même ordonné la mise en application dès le 20 de toutes les prescriptions en usage pour l'application du blocus prévu par les décrets de Berlin et de Milan. Le fameux système des licences demeurait la seule possibilité pour les armateurs locaux de continuer un commerce qui représentait la seule activité de leurs villes, mais il majorait sensiblement les frais: dès le 10 juillet le maréchal Davout rendait compte qu'il avait placé 29 licences sur les 81 dont il disposait, et qu'elles avaient rapporté 446.000 francs au trésor⁴⁷. La préférence témoignée aux produits des anciens départements rendait la situation encore plus difficile: si les soieries de Lyon devaient en principe constituer le tiers de la valeur de la cargaison, par contre l'exportation des toiles de lin et de chanvre de l'Ems supérieur était interdite, au moment où on prohibait leur entrée dans l'ancienne France si bien que la mévente de ces produits, susceptibles, il est vrai, de servir à la marine ou à l'armée anglaises, ruinait l'artisanat privé de ses débouchés habituels, et incapable d'en trouver de nouveaux⁴⁸.

Cette situation difficile des artisans les conduisit à chercher dans la contrebande un moyen d'existence et l'établissement d'une double ligne de douanes dans l'Ems supérieur sur les frontières du Grand-Duché de Berg au sud-ouest et du département de la Lippe à l'ouest avait encore augmenté le mécontentement. L'incohérence des mesures napoléoniennes éclatait d'ailleurs quand on voyait que la ligne douanière entre l'Ems oriental et l'Ems occidental ou la Lippe suivait le cours de l'Ems au lieu de passer à la limite réelle du territoire des départements: on s'était aperçu au moment d'implanter les postes de douanes que le terrain marécageux rendait l'opération impossible⁴⁹.

La création des tribunaux de douane prévus par les décrets de 1810 avait multiplié le nombre des affaires, amenant de nombreux emprisonnements; elle n'avait pas pour autant diminué la misère des habitants des villes. Même le général Morand signalait dès 1810 l'attraction des possibilités de gain offertes par la fraude aux ouvriers réduits au chômage, en particulier ceux des raffineries de sucre colonial – et on en comptait

⁴⁷ Archives nationales AF IV 1655 rapport du 10 juillet 1811.

⁴⁸ Archives nationales FI cIII Ems Supérieur I Rapport du 19 novembre 1811.

⁴⁹ G. SERVIÈRES, *L'Allemagne française sous Napoléon I*, p. 271.

trois cents à Hambourg, dans la ville ou des faubourgs – *«une livre de café introduite à Hambourg donne à un individu sa subsistance d'une journée»*⁵⁰. Toutefois, comme les affaires de contrebande relevaient de tribunaux spéciaux, cela permettait au Procureur Général de parler dans son rapport du 18 février 1813 de *«quelques faits isolés de contrebande en petit nombre»* alors que le Grand Prévôt, qui voyait les affaires douanières, signalait dans son rapport du 10 juillet 1812 qu'il y avait eu 120 condamnations à six mois de prison en quinze jours⁵¹. Les mesures douanières étaient d'autant plus impopulaires qu'elles prenaient à l'occasion l'allure de brimades, ou facilitaient des incidents multipliés en particulier à Hambourg par l'étroite imbrication des territoires français et danois. Les visites domiciliaires auxquelles se livraient les douaniers pour rechercher la contrebande, ou sous ce prétexte, à toute heure du jour ou de la nuit, auraient suffi à irriter les habitants qui pouvaient en outre craindre les perquisitions pour trouver les conscrits réfractaires ou les déserteurs dès qu'une disparition des uns ou des autres était signalée dans les villes voisines. De plus, nombre de témoignages prouvent que les Hambourgeois appréciaient sévèrement la minutie, et le détail, avec lesquels certains préposés fouillaient *«les personnes du sexe»* et plus spécialement les jeunes⁵². Il y avait encore une autre raison de mécontentement, les sanctions sévères encourues par ceux qui se contentaient, au mépris des règlements français, de faire passer dans les anciens territoires hollandais les produits des anciennes villes libres bien que les uns et les autres fussent en théorie devenus des départements soumis au même souverain et aux mêmes lois: les négociants de Lübeck s'étaient ainsi vu fermer l'écoulement habituel de leurs draps en Frise et en Gueldre principalement⁵³. On en était réduit pour essayer de calmer les esprits à faire état dans la presse du décret de Moscou du 5 octobre 1812 par lequel l'Empereur avait bien voulu autoriser l'exportation des viandes fumées de Hambourg interdite depuis plus de deux ans.⁵⁴

Il y avait surtout le poids toujours plus lourd des sanctions encourues par les fraudeurs qui encouraient la peine de mort s'ils entraient en rapport avec l'ennemi, et il leur était difficile de faire autrement s'ils allaient chercher les produits prohibés à Heligoland ou se trouvaient visités par un des navires britanniques circulant entre le Holstein et la Hollande, où les mêmes sanctions étaient d'ailleurs prévues⁵⁵. Il est d'ailleurs symp-

⁵⁰ Archives nationales AF IV, Rapport du 27 septembre 1810.

⁵¹ Archives nationales FIcIII, Bouches de l'Elbe I, Lettre du procureur général 18 février 1813–BB 18 168 Rapport du 10 Juillet 1812.

⁵² G. SERVIÈRES, L'Allemagne française sous Napoléon I p. 291.

⁵³ Archives nationales F 12, 630, Conseil spécial des douanes 2 juin 1812.

⁵⁴ Journal du département des Bouches de l'Elbe, passim.

⁵⁵ G. SERVIÈRES, L'Allemagne française sous Napoléon I p. 290 note 3.

tomatique de la vanité de ces menaces de constater que l'administration française avait adopté, d'un bout à l'autre des côtes septentrionales de l'Empire, le même terme d'origine britannique de »smoggleur« pour désigner ceux qui se livraient malgré tout à cette activité clandestine. Le seul résultat de l'étroite surveillance exercée dans les ports où les fonctionnaires de la police et des douanes étaient plus nombreux avait été de transférer une part de cette forme nouvelle du commerce dans de petits centres, comme Varel, devenu le cœur de la contrebande vers Heli-goland⁵⁶. C'était cependant dans les villes les plus importantes que se déroulaient sous les yeux des chômeurs et de leurs familles, ces »brûlements« spectaculaires des marchandises confisquées, et on en avait brûlé à Hambourg en une seule fois pour une valeur de 555.674 francs, ce qui ne pouvait donner une haute idée de la politique napoléonienne⁵⁷.

Toutes ces vexations et toutes ces mesures impopulaires auraient été peut être moins mal supportées si les populations avaient eu l'impression d'être soumises à un régime équitable et honnête. Il n'en était rien et les nombre des affaires qui, en dépit de la censure et de la crainte de sanctions contre ceux qui osaient se plaindre, parvinrent au grand jour, révèle assez que l'administration impériale était tombée dans les pratiques les plus arbitraires des gouvernements d'ancien régime, associant assez allègrement le favoritisme et la vénalité à une brutalité qu'accompagnait à l'occasion le trafic d'influence. La véritable haine dont les employés des droits réunis et les douaniers étaient l'objet dans tous les départements même bien éloignés des anciennes villes hanséatiques, oblige d'ailleurs à reconnaître que la chose n'était pas exceptionnelle et qu'on ne pourrait incriminer sur le point la volonté de l'empereur de faire peser plus lourdement son autorité pour mieux l'assurer dans ces régions françaises depuis peu. Il suffit de rappeler qu'en 1812 seulement plus de dix officiers chargés du recrutement furent inculpés pour fraude dans des »vieux départements« pour s'en apercevoir⁵⁸.

III

Ce mécontentement devait se manifester plus tôt dans les départements à l'est du Rhin simplement parce qu'ils étaient mieux informés des vicissitudes de la politique impériale. Les circonstances difficiles dans lesquelles

⁵⁶ Archives nationales AF IV 1654, Rapport du maréchal Davout du 13 février 1811.

⁵⁷ Archives nationales AF IV 1654, Rapport du 6 décembre 1812.

⁵⁸ Rien qu'en Normandie, des officiers chargés du recrutement dans la Seine Inférieure et du Calvados furent emprisonnés.

s'était déroulée la campagne de 1809 y avaient été mieux connues que dans les territoires auxquels ils avaient été intégrés un ou deux ans plus tard; les relations avec les pays d'Europe orientale ou avec la Grande Bretagne y étaient demeurées plus actives, en grande partie par l'intermédiaire de la Suède et du Danemark dont la docilité aux directives napoléoniennes se tempérerait d'une certaine nonchalance qui indignait les administrateurs français⁵⁹. Le zèle de la répression douanière, renforcée par l'établissement d'une cour prévôtale à Hambourg et de deux tribunaux ordinaires des douanes à Lünebourg et Hambourg ne pouvait qu'exaspérer l'irritation au moment où les casernes se vidaient pour la campagne de Russie et où le commissaire de police de Hambourg signalait l'impopularité du régime dans toutes les classes sociales⁶⁰.

Il ne semble pas que les silences de la Grande Armée aient eu beaucoup d'influence sur le moral des populations. Tout au plus put-on, par la suite, noter que quelques manifestations avaient eu lieu dans des villages, mais sur le moment, les démonstrations des paysans de Soltau, le jour même de la fête de l'empereur avaient semblé de si peu d'importance que le maire ne les avait pas signalées, peut être moins par hostilité au régime que, plus simplement, pour ne pas avoir d'histoire⁶¹. Les choses allaient évoluer assez vite, mais pas au même rythme dans les divers départements; le préfet de l'Ems supérieur écrivait *»L'Empereur a sans doute des sujets dont l'admiration s'enflamme plus facilement et plus disposés à un brûlant dévouement, mais j'ose dire qu'il n'en a pas qui se montrent plus dociles à la voix de l'autorité légitime. Il est remarquable qu'au moment où les nouvelles du 23 nous parviennent les conscrits se trouvent partout réunis. Jamais ces jeunes gens ne se sont montrés plus soumis«*⁶². Mais, au même moment, son collègue des Bouches de l'Elbe s'alarmait en rendant compte des répercussions de l'affaire Malet: *»Ce qu'on a le plus répété sont quelques circonstances, exactes ou non, qui rendaient ridicules les auteurs de cette intrigue... Ce ne sont pas toujours les bulletins ni même les relations directes avec Wilna qui portent ici les premières nouvelles. Souvent elles arrivent par le Danemark et, lorsqu'elles ont passé par le territoire suédois, elles offrent fréquemment à la malveillance et à l'oisiveté un texte fécond en commentaires«*... On a parlé il y a quelque quinze jours d'une affaire sérieuse peu favorable à nos armées dont la relation aurait été envoyé par un courrier extra-

⁵⁹ L. PINGAUD, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons* p. 134 – Archives nationales AF IV 1656, Rapport du maréchal Davout 6 février 1812.

⁶⁰ Archives nationales AFIV 1706, Rapport sur la commission spéciale des douanes précédant la cour prévôtale et les tribunaux créés le 29 janvier 1812.

⁶¹ G. SERVIÈRES, *L'Allemagne française et Napoléon I* p. 294.

⁶² Archives nationales FI cIII, Ems supérieur I, rapport du 21 novembre 1812.

ordinaire à Londres, lequel aurait traversé la Suède. Cette nouvelle venait du Danemark et obtenait quelque crédit chez les commerçants»⁶³.

Un mois plus tard, l'arrivée du 29^{ème} bulletin de la Grande Armée donnait, en dépit de l'ambiguïté de sa rédaction, le signal d'une agitation assez répandue dans tous les milieux qui avaient à se plaindre de la domination française, et inquiétait les autres. Dès le début du mois de décembre le préfet des Bouches du Weser s'était inquiété de la dégradation de l'opinion publique dans son département. *«La nouvelle du mouvement que Sa Majesté a fait effectuer à son armée pour la rapprocher de la Dvina est parvenue ici avec une grande promptitude par les avis du commerce. Elle a été répandue et recueillie avec une avidité très remarquable par les nombreux ennemis du nouvel ordre de choses. La police a vainement tenté de donner à l'opinion une direction plus favorable à la cause française. Ses efforts, mal dirigés d'ailleurs, n'ont eu aucun succès; les mouvements qu'elle s'est donnés, l'affectation qu'elle a montrée ont été plus nuisibles qu'avantageux...»*⁶⁴ L'arrivée à Brême du fameux bulletin devait être le signal d'une explosion de joie publique *«Les habitants ne montrèrent aucune retenue; les citoyens se félicitaient, s'embrassaient dans les rues, oubliant jusqu'à la moindre circonspection, mais les témoignages d'allégresse furent surtout remarquables dans tous les clubs de cette ville... ces malveillants se permirent les démonstrations les plus inconvenantes vis à vis des fonctionnaires anciens Français»*.⁶⁵

Le préfet des Bouches de l'Elbe devait bientôt signaler des faits plus inquiétants. On faisait courir à Hambourg le bruit de la perte de Koenigsberg dès les premiers jours de 1813, et surtout on laissait entendre que la Suède et même le Danemark pourraient changer leur politique à l'égard de la France⁶⁶. Le seul facteur reconfortant, encore à ce moment, et à en croire les rapports de police, était que les gens des Bouches de l'Elbe avaient si peur des Russes que leurs sympathies étaient moins ouvertement déclarées que celle des habitants de Brême ou d'Oldenbourg; cela n'empêchait pas le commissaire de faire connaître qu'on retirait les fonds de la Banque, et ce qui était plus grave, que le cours des cafés baissait, comme si on avait craint que les Français ne partissent en vidant les caisses et comme si on pensait que leur blocus ne durerait plus longtemps pour empêcher l'approvisionnement du marché en denrées coloniales. Toutefois ce fonctionnaire prudent suggérait, pour ménager l'opinion, de faire partir discrètement vers la France les familles des fonctionnaires des vieux départements afin d'éviter une panique ou un embarras pour

⁶³ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, rapport du 23 novembre.

⁶⁴ Archives nationales F1cIII, Bouches du Weser I, 1^{er} décembre 1812.

⁶⁵ Archives nationales F1cIII, Bouches du Weser I, 6 janvier 1813.

⁶⁶ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, 9 janvier 1813.

les manœuvres des troupes. On pouvait d'ailleurs se demander alors ce qui restait à Napoléon en dehors des fuyards désorganisés, sans encadrement, qui mendiaient ou pillaient au hasard de leurs étapes sur les routes vers l'ouest et tenaient des propos démoralisants » *Le plus urgent est donc de rallier les mécontents à tout prix dans les places fortes où ils puissent se refaire le moral et renaître à la discipline* «⁶⁷.

En même temps, les mesures prévues par Napoléon pour reconstituer une armée en appelant des conscrits nouveaux sous les drapeaux se heurtaient à une opposition ouverte au point que le préfet de Coninck d'Outrive devait menacer ses administrés des Bouches de l'Elbe qui facilitaient le passage de la frontière aux jeunes gens démunis de » *l'extrait du registre des délibérations du conseil de recrutement délivré et signé par le secrétaire général de la préfecture constatant qu'il avait rempli ses obligations conscriptionnelles* « dont le port était obligatoire pour quitter le département.⁶⁸ Les opérations du recensement étaient en cours sans incident majeur lorsque la nouvelle des progrès des Russes en Brandebourg se répandit, en particulier à Hambourg et à Brême, en dépit de la fermeture des clubs, ou de leur ouverture qui avait permis à la police d'avoir accès à ces lieux de réunion jusqu'alors accessibles seulement à des membres élus⁶⁹. La formation par le général Lauriston d'une colonne de jeunes soldats qu'il emmena vers Magdebourg ne laissait plus dans le grand port que des recrues sans aucune instruction, les gendarmes et des invalides, au point qu'il fallut organiser une garde bourgeoise avec les jeunes gens que la conscription n'avait pas encore touchés.⁷⁰

Dans ces conditions, les plus petites affaires devaient prendre une importance imprévisible. Les manifestations semblent avoir commencé à Hambourg pour des raisons mal déterminées. D'un côté le sous préfet de Hambourg qui présidait une séance du conseil de révision se trouve obligé de fuir le tribunal de première instance cerné par les mécontents, d'une autre partie de la ville refluaient des douaniers qui, déjà, avaient été bousculés par la foule à la porte d'Altona après avoir blessé un vieillard qui refusait de subir la visite, et qui venaient d'abandonner au pillage sur les quais les objets saisis et les caisses de la douane qu'ils avaient l'intention de faire passer sur la rive gauche de l'Elbe. Le commissaire de police qui devait arrêter le premier des émeutiers et le faire fusiller fut lui même refoulé à coup de pierres et sa maison fut pillée. Les insignes de l'administration – les aigles qui marquaient les divers bureaux – furent souil-

⁶⁷ Archives nationales F7 3060, Rapports du commissaire d'Aubignosc les 19 et 24 janvier et 9 février 1813.

⁶⁸ Journal du département des Bouches de l'Elbe, décret du 6 janvier 1813.

⁶⁹ Archives nationales F1cIII, Bouches du Weser I, rapport du 21 janvier.

⁷⁰ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, rapport du 23 janvier.

lés ou démolis; des officiers furent insultés dans les rues, mais la foule s'en prit surtout aux douaniers et aux agents des droits réunis. Le préfet eut une attaque, ou tenta de se suicider; il dut en tous cas cesser ses fonctions et être hospitalisé à Altona demeurant trois mois indisponible⁷¹.

Le retentissement de ces incidents, amplifié par les récits, allait amener l'extension des troubles, sous des prétextes variés: c'est ainsi qu'à Lünebourg *«le prétexte était quelques dettes contractées par les employés des douanes dont on regardait le départ comme certain»*, ce qui amena le sous-préfet, faute de moyens de police, à réunir en une troupe hétéroclite commandée par le lieutenant de gendarmerie les gendarmes et les douaniers qui se repliaient sur le chef lieu. Il avait d'ailleurs préféré ne pas constituer la garde bourgeoise dont les notables lui suggéraient la création *«Je n'ai pas trouvé dans le conseil municipal la moindre énergie, mais cette apathie allemande à laquelle il est indifférent d'obéir à tel ou tel souverain»*⁷².

L'ordre napoléonien fut cependant rétabli, avec l'appui des hussards danois cantonnés à Altona qui commencèrent alors ces patrouilles en ville pour disperser les rassemblements suspects qu'ils devaient poursuivre pendant des semaines dans les rues de Hambourg avec quelques arrêts correspondant au passage de troupes françaises ou étrangères. Il est d'ailleurs tout aussi révélateur de voir que le seul des *«auteurs et fauteurs»* de la sédition qui fut fusillé le 25 était, comme par hasard, un Finlandais selon un rapport, un Courlandais selon un autre, en tous cas un sujet du tsar⁷³. Cela n'avait pas suffi à rassurer les fonctionnaires et le préfet des Bouches du Weser signalait dès le 26 février les répercussions des incidents de Hambourg sur l'opinion publique de son département *«Il est fâcheux que les femmes des fonctionnaires établis dans cette ville se soient aussi promptement abandonnées à une terreur panique. Plusieurs familles ont pris la route de Paris et leur passage à Brême a produit un effet d'autant plus mauvais que leur détermination n'est justifiée par aucun évènement qui puisse faire craindre pour la sûreté générale. Parmi ces familles on m'assure avoir reconnu celle de M. le Directeur général de police du gouvernement de Hambourg»*⁷⁴. Cet exode encourageait d'autre part les adversaires du gouvernement napoléonien et les autorités s'inquiétaient des répercussions possibles de l'abandon des positions tenues par la douane *«Sans doute on sait déjà à Heligoland qu'il n'y a plus de*

⁷¹ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, rapports des 25 février 7 et 13 mars 1813.

⁷² Archives nationales F1 cIII, Bouches de l'Elbe I, Rapport du sous-préfet de Lünebourg le 28 février 1813.

⁷³ G. SERVIÈRES, L'Allemagne française sous Napoléon I p. 305.

⁷⁴ Archives nationales F1 cIII, Bouches du Weser I, rapport du préfet le 26 février 1813.

troupes dans le pays d'Oldenbourg et que la douane y est en partie désorganisée. Nous devons nous attendre à voir arriver avec les fraudeurs une foule d'émissaires» et, à »la nouvelle de l'approche des Russes« le préfet des Bouches du Weser avait organisé une garde bourgeoise pour maintenir l'ordre »composée d'individus de toutes classes également intéressés pour la sûreté de leurs biens à la tranquillité et au maintien de l'ordre«.⁷⁵

De toute évidence, l'insuffisance des moyens militaires dont les autorités auraient pu faire usage pour maintenir l'ordre au début des troubles avait pour elles les résultats les plus désastreux en dépit des résultats en somme satisfaisants obtenus dans les premières heures, et la prudence, peut être excessive, du général Carra Saint Cyr allait en fait aggraver la situation en ordonnant l'évacuation de villes où l'ordre n'était encore que simplement menacé, ou même rétabli. Malgré les manifestations contre les fonctionnaires, la situation paraissait bonne à Lübeck lorsque le commandant de la 54^{ème} cohorte de gardes nationales qui avait reçu ordre de faire mouvement avant les troubles, quittant la ville, conseilla aux fonctionnaires civils de se replier sur Hambourg le 26 février; certes, plusieurs d'entre eux purent regagner leur poste deux jours plus tard, mais le 9 mars ils rejoignaient de nouveau Hambourg sur ordre de Carra Saint Cyr laissant l'administration aux mains du maire de la ville. La situation était d'ailleurs confuse, et les termes mêmes dans lesquels le procureur général de la cour prévôtale rendait compte au ministre montraient bien l'ambiguïté des troubles, apaisés ici, violents ailleurs, et liés surtout aux questions fiscales: *»Dans la ville on est tranquille parce qu'il n'y a plus ni douanes ni droits réunis. A Lünebourg, à Lübeck, à Haarbourog on a commis quelques excès plus ou moins graves... Cependant les préposés des douanes et des droits réunis ont été chassés de tous leurs postes. Il n'en est pas de même à Stade. La révolte y est au comble ainsi que dans tout l'arrondissement. Tous les Français en général y ont été maltraités et chassés. Une commune a arboré le pavillon anglais«⁷⁶.*

La répression sans discernement des responsables présumés de l'émeute de février à Hambourg, marquée par l'exécution de six personnes prises au hasard dans la foule des manifestants arrêtés, avait soulevé une telle émotion dans la population que la commission militaire qui avait prononcé les condamnations dut être dissoute, mais cela ne suffisait pas à ramener le calme; les rapports alarmistes, la crainte d'une avance de l'ennemi amenèrent le général Carra Saint Cyr à décider l'évacuation du

⁷⁵ Archives nationales F1cIII, Bouches du Weser I, lettre du préfet le 4 mars 1813.

⁷⁶ Archives nationales BB 18 168, Lettres du procureur impérial de Lübeck et du procureur général de la cour prévôtale de Hambourg les 4 et 9 mars 1813.

département⁷⁷. Il est d'ailleurs curieux de noter que nombre de fonctionnaires civils, comme le préfet de Conninck ou l'intendant comte de Chaban se contentèrent de gagner Altona; ils durent s'en éloigner à la demande des Danois, peu désireux de se compromettre trop nettement, et finirent par gagner l'ouest⁷⁸. Le 12 mars, les troupes françaises évacuaient Hambourg où flottaient déjà les anciens drapeaux de la cité. La situation était analogue dans les Bouches du Weser: le sous préfet d'Oldenbourg incriminait le repli des douaniers d'avoir permis les liaisons avec Heligoland et d'avoir développé l'agitation: *«Le bruit de notre retraite devint général. La canaille suscita quelques émeutes dans les communes voisines du Weser; elles étaient légères mais le manque de troupes empêcha de les étouffer dans leur naissance; nous n'avions pas alors un seul soldat si ce n'est une vingtaine de gendarmes qu'on n'a pas tardé à rappeler ... cette retraite a été partout le signal de la révolte qui prend le caractère le plus alarmant. Deux gendarmes ont été tués à Braake, plusieurs dangereusement blessés; les maisons des maires ont été pillées ou détruites, les marchandises des douanes ont été volées; la batterie de Gestendorf située sur la rive droite du fleuve a capitulé devant plus de mille paysans.»* Même la formation d'une garde bourgeoise n'avait pu empêcher le pillage des magasins de la douane à Oldenbourg, mais le sous préfet tenait à rendre hommage à son dévouement et à la réalité de ses efforts, même s'ils avaient été inefficaces devant *«la canaille des villages voisins ... réunie à celle de la ville»*⁷⁹.

Le général Carra Saint Cyr avait pris bientôt, dès son établissement sans son nouveau quartier général de Brême, une disposition importante publiée à son ordre du jour du 24 mars »à dater du 21 mars 1813, époque où les deux départements des Bouches de l'Elbe et des Bouches du Weser se trouvent en état de siège par suite de l'insurrection générale des habitants, tous les services militaires cesseront d'être au compte de l'administration de la guerre. A compter de cette époque, ils seront faits aux frais des communes, et s'il y a lieu par voie de réquisition extraordinaire... Ces différents services sont ceux des vivres ... de la viande, du chauffage et de la lumière; de la paille de couchage, des hôpitaux, des fourrages, des transports et convois militaires». En même temps une autre proclamation informait les contribuables qu'ils eussent à verser dans les plus brefs délais les sommes réclamées par le fisc dans les vingt quatre heures pour

⁷⁷ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, lettre du maire de Hambourg Abendroth le 11 juin 1813.

⁷⁸ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, Lettre du secrétaire général de Gries le 9 mars 1813.

⁷⁹ Archives nationales F1 cIII, Bouches du Weser I, Lettre du sous-préfet d'Oldenbourg le 18 mars 1813.

les trois premiers douzièmes qui arrivaient à échéance à la fin du mois seulement⁸⁰.

Ce n'étaient pas de telles exigences qui pouvaient rehausser le prestige d'une administration dont les membres fuyaient les régions trop agitées sous les regards ironiques des habitants, et des équipages des bâtiments anglais remontant l'Elbe ou le Weser chargés de denrées coloniales et de produits manufacturés. Le plus grave était peut-être que le sous-préfet de Bremerlehe, de Gruben, après avoir dès le début du mois autorisé l'adjudication de marchandises prises dans le dépôt de la douane, s'était entremis entre les insurgés et la garnison du fort de Carlsbourg pour en négocier la reddition tandis que le substitut du procureur impérial, de Zesterfleth, se joignait aux insurgés⁸¹. A Oldenbourg, tout ce qu'on put faire fut de ramener sur Brême les fonctionnaires assiégés par l'émeute, et, à Varel, le comte de Bentinck avait ordonné, non en tant que maire de la ville mais comme ancien seigneur de Kniphausen, dans l'Ems oriental, et propriétaire de fiefs dans les Bouches du Weser, de ne pas payer les contributions aux nouvelles autorités, ce qui, notifié par notaire, avait fait un effet incontestable sur l'état d'esprit de la région⁸². Le comte avait pris la tête des insurgés, une fois passée la première fougue des manifestants auxquels il abandonnait ainsi la responsabilité des premiers pillages, et maintenu ensuite l'ordre restauré. Il avait réussi à désarmer plusieurs centaines de douaniers submergés par les masses de paysans – plus de sept mille disait-on, réunis autour de lui, et présidait à Varel un conseil provisoire que siégeait aux cris de *»Vive le duc d'Oldenbourg!«* Ses éléments les mieux armés avaient même poussé dans l'Ems Oriental jusqu'aux portes de Jever tandis que la flottille impériale évacuait l'estuaire de la Jahde pour se rapprocher d'Anvers. Pendant ce temps avaient débarqué sur le Weser dans l'espace de quinze heures soixante quatre bâtiments anglais chargés de fraude et d'armes⁸³.

Pour inquiétante qu'elle pût être, cette évolution avait moins d'importance et présentait moins de dangers pour l'œuvre de Napoléon que celle qui se manifestait à Hambourg ou à Brême. Le nouveau préfet des Bouches de l'Elbe, le comte de Breteuil, neveu de l'ancien ministre de Louis XVI, récemment arrivé de la Nièvre à Brême avant de pouvoir rejoindre son poste encore aux mains des insurgés, informait le ministre de ce que lui avait confié son collègue et de ses observations personnelles: *»Il paraît que l'argent de l'Angleterre, l'approche des Russes et l'absence*

⁸⁰ Archives nationales FI cIII, Bouches du Weser I, sous-préfet d'Oldenbourg le 18 mars.

⁸¹ Archives nationales FIcIII, Bouches du Weser I, affiches du 24 mars 1813.

⁸² Archives nationales FI cIII, Ems Oriental, Lettre du préfet 1^{er} mars 1813.

⁸³ Archives nationales FIcIII, Ems Oriental, lettres du sous préfet de Jever le 20 mars, du secrétaire général de la préfecture les 4 et 24 mars 1813.

de nos forces sur nos côtes dont on a retiré même les douaniers et la gendarmerie produisent chaque jour de nouveaux et plus fâcheux effets... Je vois clairement que nous sommes détestés et que l'on espère autant qu'on le désire (ce qui n'est pas peu dire) que sous peu nous serons forcés d'évacuer Brême... L'esprit des habitants est très mauvais; les plaintes portées par eux contre les douaniers et les droits réunis ne sont que des prétextes. Ils sont russes et anglais mais point du tout Français» ... Il espérait simplement qu'après «les punitions exemplaires et sévères qu'on va être forcé d'infliger aux rebelles des Bouches de l'Elbe», il serait possible aux administrateurs de faire «apercevoir même dans les châtiments la sollicitude paternelle de l'Empereur et, avec le temps, j'ose l'espérer, nous les forcerons à aimer l'Empereur et à le servir en sujets fidèles»⁸⁴.

Dans l'immédiat, il avait dû se replier sur Munster après avoir vainement espéré pouvoir s'arrêter à Osnabruck en raison de l'évacuation de Brême malgré l'arrivée du général Vandamme et de renforts.

Pendant ce temps, le ci-devant département des Bouches de l'Elbe avait accueilli avec enthousiasme les cosaques, dont le colonel n'avait accepté de recevoir toute députation représentant des autorités françaises. Une députation composée de plusieurs membres de l'ancien sénat avait été admise à le saluer avant une entrée triomphale en ville: «hommes, femmes, enfants placés aux portes et croisées exposaient et agitaient des mouchoirs blancs aux cris mille et mille fois répétés »Hourra: Hourra! Vive l'empereur Alexandre notre libérateur!» et le peuple des rues, habitant des caves, présenta des couronnes au colonel russe et traîna sa voiture. Toute la ville a été illuminée». Dès le 19 mars, le colonel russe avait annoncé la formation d'une légion hanséatique» Trois mille jeunes gens environ vinrent s' enrôler volontairement. Dans ce nombre sont les fils de bonne famille – ceux qui, étant conscrits sous le gouvernement français ont fourni des remplaçants – »ils devaient s'habiller et s'armer à leurs frais. Plusieurs de la classe du peuple ne pouvaient le faire. Le même délire qui portait les jeunes gens à s'engager portait les personnes qui restaient à offrir leurs biens. Des dons considérables ont été faits par des familles plus ou moins intéressées au renversement de notre gouvernement. On cite un don de cent ou cent vingt cinq mille marks fait par un seul individu. Le Sénat a voté une contribution de deux cent mille thalers pour la solde de ces volontaires». Il était en outre venu à Hambourg douze cents volontaires de Lübeck tandis que la propagande submergeait la région de nouvelles défavorables aux partisans de l'empereur – on ne peut plus dire les Français puisque la proclamation de Louis XVIII à ses

⁸⁴ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, lettres du préfet, datées de Brême le 31 mars.

futurs sujets était au contraire citée avec éloges, tout comme les avis de la défection du roi de Prusse ou les nouvelles, prématurées, sur la révolte de la Hollande⁸⁵.

Certes, la légion hanséatique allait bientôt devoir évacuer ses positions devant un retour offensif des armées françaises, mais, malgré l'arrivée à Hambourg du nouveau préfet au mois de mai 1813 tandis que son collègue de Brême songeait à constituer une garde d'honneur pour escorter éventuellement l'empereur dont on avait annoncé un voyage dans la région, on ne pourrait dire qu'il y avait de nouveau une administration civile dans les départements hanséatiques. C'était le régime de l'état de siège et l'arbitraire des réquisitions militaires, pour ne rien dire des malversations de fonctionnaires peu assurés de la durée de leurs fonctions. Les mesures financières prises pour punir les villes rebelles fournissaient d'ailleurs l'occasion de quelques exactions supplémentaires. Pendant ce temps, l'empereur se décidait finalement à promulguer le 24 juillet un arrêté d'amnistie, dont étaient exclus, il est vrai, une trentaine de personnes, parmi lesquelles on trouvait, à côté de notables de l'ancien régime, comme un sénateur de Lübeck ou un conseiller de Hanovre, des représentants des professions libérales, et, ce qui était le plus grave, une demi douzaine de jeunes magistrats de divers tribunaux, d'un juge suppléant à Brême à un conseiller à la cour impériale de Hambourg. Il était peut-être plus révélateur de voir, à côté de ces hommes dont la plupart servaient dans la légion hanséatique, un boucher de Hambourg, qui devait être tué à la tête de l'escadron qu'il avait levé, et un libraire, Frédéric Perthes.

Il est d'ailleurs symptomatique des formes que prenait l'autorité napoléonienne à ce moment de constater que, bien que les propriétés des personnes exclues de l'amnistie eussent dû être en principe vendues pour payer en partie l'amende imposée à la ville rebelle, les agents de l'empereur firent *«retirer du magasin des atlas et des cartes géographiques de la plus grande beauté pour être envoyées au dépôt de la guerre à Paris»* et qu'ils ajoutèrent ainsi un supplément parfaitement arbitraire aux charges qui pesaient déjà sur le chef-lieu des Bouches de l'Elbe.⁸⁶

Dans de telles conditions, il n'était plus question de considérer la région autrement que comme un territoire sévèrement occupé, où tout devait être mis en œuvre pour renforcer les défenses de la place forte, abondamment pourvue et destinée en principe, avec Magdebourg et quelques villes saxonnes, à fournir moins une base de retraite qu'un point de

⁸⁵ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, Lettre du 2 mai 1813 relatant l'entrée des Russes à Hambourg le 18 mars.

⁸⁶ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, Lettre du 24 juillet 1813 et affiche du 24 juillet 1813 (liste nominative des exclus de l'amnistie).

départ aux armées que Napoléon rêvait de relancer à la conquête de l'Europe centrale. Les bois qui gênaient le tir furent rasés, des centaines de maisons comprises sur le glacis des nouvelles fortifications furent également démolies tandis que les forêts voisines étaient coupées sans aucun ménagement afin de fournir les matériaux indispensables aux palissades des fortifications ou au grand pont sur l'Elbe. Des centaines de travailleurs réquisitionnés dans tous les villages des Bouches de l'Elbe étaient requis pour ces travaux. Les conditions de la tâche, et l'opinion des assujettis, étaient telles qu'on en vint à condamner à mort des travailleurs qui s'étaient battus avec un surveillant. La densité de l'occupation française empêchait toute manifestation ostensible, mais la population ne cachait pas ses sympathies, ou son hostilité. Lorsque la fête de l'empereur fut célébrée par anticipation, le 10 août en raison de l'aggravation de la situation, un rapport releva certains contrastes: *«Les habitants de Hambourg, à exception des fonctionnaires et des employés des administrations n'ont pris aucune part à la fête... Tout le monde vaquait à ses occupations ordinaires et pas un seul magasin, pas une seule boutique n'étaient fermées»*, et le préfet signalait, d'après des témoins des deux festivités, le contraste entre la mesquinerie des illuminations du soir et celles qui avaient eu lieu pendant les semaines de l'occupation russe *«lors de la fête de l'empereur Alexandre, toute la ville semblait être en feu tant l'illumination était générale et brillante»*⁸⁷.

IV

L'opinion des départements hanséatiques avait ainsi évolué d'une résignation initiale à une hostilité de plus en plus nette envers le régime napoléonien. Une telle transformation n'avait rien d'exceptionnel; tout au plus pourrait-on dire que les circonstances locales avaient accéléré dans ces régions récemment intégrées à l'empire un processus de dégradation des rapports entre l'administration et les administrés. Une transformation analogue s'était en effet marquée dans toutes les régions, et spécialement littorales. La politique générale du régime lésait en effet profondément les intérêts de toutes les professions maritimes, et compromettait l'exercice normal des professions commerciales, ainsi que de l'artisanat ou de l'industrie dépendant, si peu que ce fût, des échanges avec l'étranger. Les villes hanséatiques, tout comme Anvers, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Gênes ou Venise, tiraient en temps normal une bonne partie de leurs ressources de l'importation et de la transformation

⁸⁷ Archives nationales F1cIII, Bouches de l'Elbe I, Rapport du 12, août 1813.

de denrées exotiques; raffineries de sucre et fabriques de cotonnades indiennes sont partout mentionnées dans les ouvrages parus au début de l'empire⁸⁸. La guerre avec la Grande Bretagne, et, plus encore les mesures de blocus nées de la volonté de Napoléon, avaient reserré progressivement les barrières entravant le commerce; le seul problème serait de savoir si l'étranglement progressif qu'avaient connu les ports des anciens départements était plus ou moins désastreux que l'implantation brutale du régime dans toute sa rigueur qui avait été le partage des départements hanséatiques.

Ceux-ci, dans une certaine mesure, avaient bénéficié de la clôture progressive des autres ports approvisionnant l'Europe centrale, et l'arrêt brusqué de cette activité devait être plus durement ressenti, tout comme l'introduction de la censure napoléonienne avait acculé à la ruine nombre d'imprimeurs et libraires voyant leur nombre limité arbitrairement. Les exigences du fisc et de la conscription s'ajoutaient aux raisons de mécontentement, et, en contrepartie, les avantages procurés par le régime napoléonien demeuraient très limités.

Un autre fait important, si même ce n'était pas le fait essentiel, au moins dans les milieux cultivés, venait de la discordance entre les prétentions impériales et la réalité quotidienne. Les victoires des armées terrestres étaient indiscutables, mais on voyait surtout au bord de la mer leur prix de plus en plus lourd, et leur manque de résultat pratique. Les phrases triomphantes des bulletins de la Grande Armée prenaient un caractère dérisoire, et les trompettes de la renommée napoléonienne sonnaient faux. Certes, les habitants des villes hanséatiques avaient été touchés en raison de la proximité du théâtre d'opérations, et des conséquences immédiates de la déroute prussienne, par l'entrée des Français à Berlin, mais ils n'avaient pas plus été sensibles que les habitants des autres régions littorales de l'empire aux cérémonies annonçant la prise de Vienne, de Varsovie, de Madrid ou de Moscou. Le son des *Te Deum* n'intimidait pas les croisières anglaises et ne relâchait pas les consignes de vigilance des douaniers.

Il fallait attendre le départ des stationnaires britanniques pour aller en vingt quatre heures d'Arles à Marseille – sans quoi on pouvait mettre deux mois⁸⁹. Les habitants du Havre savaient qu'ils ne pouvaient traverser l'estuaire de la Seine pour gagner Honfleur que pour autant que les Britanniques le voulaient bien⁹⁰. Ceux de Toulon même savaient que le

⁸⁸ W. GUTHRIE, *Abrégé de la géographie universelle* (Paris 1805), p. 194, 215, 238, 251, 258, 319, 320, 427, 431.

⁸⁹ Archives nationales F 14 1269, rapport du maire d'Arles 12-VI-1812.

⁹⁰ Archives nationales AF IV 1503, Bulletin de police du 14 juillet 1808.

problème du ravitaillement des garnisons isolées dans les îles d'Hyères causait de graves soucis au général commandant les troupes de terre qui voyait l'impossibilité de compter sur la marine, même pour amener les Anglais à cesser de se promener tranquillement dans la rade. On savait tout autant dans le département du Var que les croisières britanniques s'approvisionnaient en viande fraîche sur le littoral, où les paysans des Alpes, non sans intermédiaires, acheminaient un gros bétail rare sur la côte⁹¹. De telles transactions étaient également courantes sur la côte bretonne, autour de l'archipel des Glénans où les Anglais avaient un moment organisé tout un système de culture de pommes de terre par leurs équipages, les pêcheurs français leur apportant en échange de la liberté qui leur était laissée d'opérer tranquillement dans le secteur des légumes et du laitage⁹². L'efficacité du blocus britannique était incontestable: le préfet des Bouches du Rhône en était réduit à se féliciter de ce qu'on avait pu évacuer par voie de terre la plus grande partie de la cargaison d'un convoi obligé de se réfugier dans le port de Cassis avant que les Britanniques n'eussent pris les vingt neuf bâtiments⁹³. Presque au même moment le préfet de l'Aude signalait qu'une frégate ennemie avait surveillé la côte, s'approchant à une demie portée de canon⁹⁴. De telles opérations n'étaient possibles que si l'on avait du personnel hautement qualifié, mais les Anglais n'en manquaient pas et toutes les régions littorales avaient fourni des pilotes, d'Antibes à Dunkerque; leur liste a été conservée, curieusement, après avoir été établie par la police impériale, dans les archives du duc de Bourbon⁹⁵.

Le sentiment d'impuissance de la marine, ajouté à celui de l'inutilité des efforts en ce domaine, rendait certes le régime impopulaire, mais les conséquences de cette situation étaient encore plus graves. Les négociants, les commerçants, les industriels se sentaient brimés, et essayaient de tourner les règlements avec une désinvolture comparable d'un bout de l'empire à l'autre. Dès le mois de juillet 1805, le bulletin de police rapportait ainsi une affaire compliquée dans laquelle était compromis un négociant rouennais, lequel, avec la complicité d'un certain Van Comenga, avait expédié à Londres d'où il était revenu plein de marchandises prohibées un bâtiment théoriquement prussien armé à Emden⁹⁶. Le commerce clandest-

⁹¹ Bibliothèque Méjanes (Aix en Provence), manuscrit 1485 (rapport du général Pascalis sur la défense des îles d'Hyères et lettres).

⁹² L. OGÈS, *Le blocus des côtes bretonnes sous le Ier empire: les Anglais dans la baie de Douarenez - l'occupation de l'archipel des Glénans*, 1951.

⁹³ Archives nationales F1cIII, Bouches du Rhône 14, rapport d'août 1813.

⁹⁴ Archives nationales F1cIII, Aude 6, Rapport du 2ème semestre 1813.

⁹⁵ Archives du ministère des Affaires Étrangères, Fonds Bourbon N° 620, Liste des pilotes au service de l'Angleterre.

⁹⁶ Archives nationales AFIV 1494, Bulletin de police du 9 thermidor an XIII.

tin n'avait fait que prospérer dans toutes les directions à mesure que se renforçait le blocus et que grandissaient les profits sur ces transactions. Que ce fût à Rouen ou à Hambourg, d'ailleurs, le préfet ne pouvait que constater la persistance de liaisons entre les milieux économiques britanniques et ses administrés. Le comte de Girardin et le comte de Breteuil s'alarmaient l'un et l'autre de voir que les nouvelles de la Grande Armée parvenaient plus vite dans les cercles des négociants que dans leurs propres bureaux par les voies officielles; et leur inquiétude était d'autant plus grande que les rumeurs alarmistes se confirmaient trop souvent à leur gré dans les derniers mois du régime⁹⁷.

La bourgeoisie et la noblesse, même impériale, avaient un autre motif de se plaindre, le poids de la conscription, et particulièrement les rappels sur les classes anciennes amenant les familles à fournir parfois plusieurs remplaçants successifs pour éviter le départ d'un fils – tout le monde ne pouvait pas obtenir une exemption comme le jeune sous-préfet de Hambourg, de Chatellux. L'émotion fut portée à son comble avec la création de ces régiments de gardes d'honneur, recrutés en principe dans les meilleures familles et pour lesquels le remplacement n'était pas admis. Certes il y avait toujours eu des fraudes en matière de recrutement: l'automne 1812 avait déjà vu emprisonner pour ce motif rien qu'en Normandie, plusieurs officiers, dont les chefs de service, dans la Seine Inférieure et dans le Calvados. A Caen, l'affaire avait paru si délicate qu'il avait paru préférable de la faire juger hors du département pour éviter les manifestations, l'inculpé principal s'étant signalé quelques mois auparavant par sa véhémence dans le procès de manifestants aux halles terminé par une douzaine d'exécutions. A Rouen, de même, on avait cherché la discrétion, totale, et évité tout procès de peur de compromettre plus de deux cents familles honorablement connues, dont celles d'un nombre appréciable de conseillers généraux⁹⁸.

Ces subterfuges n'étaient plus aussi faciles pour les régiments de gardes d'honneur, aussi l'ingéniosité se multiplia. Dans les Bouches du Rhône, le contingent assigné au département fut atteint en fournissant des hommes trop petits, ou trop âgés, qui durent être réformés à leur arrivée au corps. Dans la Seine Inférieure, on y inscrivit d'office des jeunes gens qui avaient fait du tapage au théâtre. Les départements hanséatiques réagirent de la même façon. Dans l'Ems Supérieur comme dans les Bouches du Weser on inscrivit des personnes qui étaient en réalité des remplaçants; on invoqua, à juste titre, la présence de nombreux jeunes gens au service du roi de Westphalie – sans préciser s'ils étaient toujours présents à leur poste, fût –

⁹⁷ Archives nationales F1cIII, Seine Inférieure 16, lettre du 15 novembre 1812–F1cIII, Bouches de l'Elbe I, lettre du 23 novembre 1812.

⁹⁸ Archives nationales F1cIII, Seine Inférieure 16, Lettre du 15 avril 1813.

ce celui de chambellan. Il fut aussi possible d'invoquer pour demander des délais la présence de troupes étrangères, russes en particulier, ou l'insécurité trop réelle des routes. Finalement, comme dans les départements de l'intérieur, ce furent surtout les fils de fonctionnaires, garants du loyalisme, ou de l'avancement paternel, qui rejoignirent les dépôts, et rien ne se fit dans les Bouches de l'Elbe où le préfet en était encore à commencer ses opérations au début du mois de septembre 1813 pour recruter des «volontaires» qui devraient se rendre à Lyon⁹⁹.

Le drame de la conscription était résolu pour les petites gens, pour ceux qui n'avaient pas les moyens de payer des remplaçants, et dont les familles ne présentaient pas d'intérêt pour les garnisaires, par un refus qualifié, selon les dates, de façon différente; mais insoumis, réfractaires ou déserteurs se trouvaient en grand nombre dans tous les départements, aussi bien dans les zones marécageuses que dans les forêts. Ils y retrouvaient la population habituelle de hors la loi, d'errants, de voleurs en fuite, de bagnards évadés, et leurs bandes faisaient régner une insécurité endémique sur les routes, dont furent évidemment victimes les convois évacuant les fonctionnaires se repliant devant l'invasion ennemie. Les avatars des fugitifs des départements hanséatiques ne firent en ce domaine que précéder, parfois de fort peu, ceux des subordonnés du roi d'Espagne ou du vice-roi d'Italie. Ces derniers devaient d'ailleurs être poursuivis bien loin de l'Apennin, jusqu'au cœur de la Provence par les bandes qui tenaient le massifs de la Sainte-Baume¹⁰⁰.

Certains de ces mécontents ne se contentaient pas de menacer la sécurité des communications; ils faisaient parfois de véritables opérations militaires, et il faut de ce point de vue comparer les ennuis des garnisons françaises dans le pays entre Elbe et Weser, où les marais avaient fourni des abris sûrs aux réfractaires peu désireux de trop s'éloigner de leur pays pour chercher au Danemark un refuge commode, et les difficultés rencontrées par leurs collègues du Nord, du Pas de Calais, et même de la Somme. Un chef de bande royaliste, Louis Fruchart, qui se faisait appeler Louis XVII, tenait en effet la campagne, et ses hommes ne connurent d'ennuis sérieux que lorsque le redoutable hiver de 1812 gela les canaux qui assuraient leur protection, en particulier contre les éléments de colonne mobile cantonnés à Béthune. Les royalistes de ce groupe ne se contentèrent pas de fixer loin des opérations des effectifs qui eussent été mieux employés sur d'autres théâtres d'opérations; ils coopérèrent avec les Cosaques, et le colonel russe Geismar leur dut la rapidité et l'efficacité d'une marche qui lui permit d'occuper plusieurs villes, même forti-

⁹⁹ DOCTEUR LOMIER, *Histoire des régiments de gardes d'honneur*, passim.

¹⁰⁰ Archives nationales FI cIII, Bouches du Rhône 12, passim.

fiées, comme Doullens, puis Montdidier au mois de février 1814¹⁰¹. C'était par contre une opposition purement politique que pouvaient manifester aussi bien les réfractaires vendéens, si nombreux qu'on renonça en fin de compte à procéder aux opérations du recrutement dans le département dès la fin de 1813, ou ceux que regroupait aux confins de la Sarthe et de la Mayenne le baron de la Frégeolière, un ancien des grandes armées catholiques et royales¹⁰². Un de ses anciens camarades de combat, le comte de Malartic, était devenu par le choix de l'empereur, maire de Tostes, près de Dieppe, et chef d'une cohorte de la garde nationale. Il se comporta dès que les circonstances le permirent exactement comme l'avait fait le comte de Bentinck à Varel.

D'autres notables, et pas seulement dans les départements littoraux, allaient d'ailleurs mériter de figurer sur le fameux « dictionnaire des girouettes » où figuraient sous la Première Restauration les personnalités aux manifestations de dévouement successives, véhéments, mais contradictoires. Beaucoup se contentèrent, comme l'avait dit l'abbé Sieyès, de vivre pendant ces périodes troublées.

Il faut d'ailleurs signaler que les sentiments de nationalisme n'avaient pas atteint la véhémence qu'ils devaient connaître pendant le reste du XIX^e siècle. Il y avait des officiers, ou des fonctionnaires de diverses nationalités dans chacun des deux camps, et l'émigration de la noblesse ou celle des roturiers n'avaient pas commencé avec les guerres de la Révolution; elle s'était simplement accentuée. Il y avait depuis longtemps, en raison des liens dynastiques ou des vieilles relations économiques, des gens de la région d'Oldenbourg à la cour de Russie, depuis le comte de Munnich, ministre et favori de l'impératrice Anna; mais le général russe de Walmoden était le collègue d'originaires des départements de l'intérieur, comme le comte de Rochechouart qui, après avoir rempli auprès du tsar Alexandre les mêmes fonctions que son cousin Mortemart exerçait auprès de l'empereur Napoléon, devait commander les troupes d'occupation russes à Paris en 1814; il est vrai que son collègue autrichien, le comte d'Herzogenberg, était en réalité un breton qui avait germanisé son patronyme de Peccadeuc. Il y avait encore dans l'armée russe outre les généraux de Langeron, de Saint Priest, de Damas, Rapatel et de Lambert bien des officiers moins gradés, comme le marquis de Montpezat, qui arrivait à Paris en quittant le siège de Hambourg¹⁰³. Il y avait un lord

¹⁰¹ P. FAUCHILLE, *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire: Louis Fruchart dit Louis XVII*, passim.

¹⁰² B. DE FRÉGEOLIÈRE, *Emigration et chouannerie. Souvenir du baron de la Frégeolière*, passim.

¹⁰³ Général COMTE DE ROCHECHOUART, *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, p. 353-365.

Bentinck dans l'armée britannique mais on y rencontrait aussi un marquis de Montalembert, et, à côté de ce charentais d'origine, bien des Provençaux de Marseille ou de Toulon¹⁰⁴. Certains de leurs déplacements n'avaient d'ailleurs pas toujours des raisons militaires, ou pouvaient se fonder dans les hasards d'une carrière. Si le comte de Puymaigre avait servi dans les régiments émigrés avant de se retrouver employé dans les services napoléoniens dans les Bouches de l'Elbe, c'était dans le cadre des administrations civiles que le chevalier Faure, fils d'un conventionnel de la Seine Inférieure, ancien tribun lui-même, était devenu membre de la commission de gouvernement des villes hanséatiques avant l'annexion, tandis que son frère restait sous-préfet au Havre, tous trois se révélèrent d'ailleurs de fort bons royalistes, même avant l'abdication de l'empereur à Fontainebleau¹⁰⁵.

Il y avait bien d'autres points communs entre les Français des départements hanséatiques et ceux des départements de l'intérieur. Le préfet des Bouches du Weser ne cachait pas qu'il avait eu un certain mal à recruter la garde d'honneur – purement de parade celle là – destinée à escorter le souverain si celui-ci réalisait le voyage un moment annoncé à la fin de l'hiver 1813. Son collègue de la Seine Inférieure avait exactement les mêmes difficultés quand il voulait réunir un groupe suffisant de jeunes filles de bonne famille pour offrir un bouquet au nom de la ville de Rouen à l'impératrice Marie Louise – et lui aussi avait vu le moment où il serait forcé d'employer la réquisition¹⁰⁶.

Le régime tenait par sa puissance militaire. Quand celle-ci était en deçà d'un certain niveau, les opposants manifestaient, plus ou moins énergiquement, selon les régions, l'ampleur des rancunes accumulées, ou bien ils se voyaient obligés de ronger leur frein en silence. La meilleure illustration de cet état de fait est peut-être donnée par la ville même de Hambourg à l'avant-garde de l'insurrection anti-napoléonienne de février 1813 mais qui, occupée de nouveau, et cette fois par des forces importantes, soumise à la surveillance d'une autorité militaire appuyée aussi bien sur les pouvoirs discrétionnaires de l'état de siège que sur la stricte discipline exigée par le maréchal Davout, ne bougea plus jusqu'au mois de mai 1814, bien après que le reste des départements hanséatiques eût été évacué par les autorités mises en place par Napoléon, après même que les départements de l'intérieur eussent adopté d'autres dirigeants.

Certes, la Seine Inférieure, tenue par le maréchal Jourdan, littéralement envahie par les unités refluant des Pays Bas, n'avait pas bougé: les

¹⁰⁴ J. SAINTOYANT, *Les colonies françaises pendant la Révolution* T. II, p. 139.

¹⁰⁵ A. ROBERT et G. COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français* T. II p. 609.

¹⁰⁶ Archives nationales F1cIII, Bouches du Weser, mars 1813 (plusieurs lettres et la liste des «volontaires»); F1cIII, Seine Inférieure 16, *passim*.

soldats, qu'ils eussent la cocarde tricolore ou la blanche, prise sans aucune difficulté, n'auraient pas admis qu'on mît en cause des autorités dont dépendaient leur approvisionnement, et leurs soldes. Mais, lorsque les troupes, insuffisantes en nombre, du maréchal Soult eurent évacué Bayonne et obliqué vers Toulouse, on vit dans le sud-ouest exactement ce qui s'était passé un an plus tôt entre l'Elbe et le Rhin. Tandis que les paysans appelés par la conscription gagnaient les bois, ou les landes, que ceux qu'on appelait à ravitailler les troupes de Napoléon conduisaient leurs convois chez ses ennemis, qui payaient mieux, la garnison de Bordeaux avait évacué la ville, comme celle de Hambourg et les Anglais de Beresford avaient été accueillis aussi triomphalement que les Cosaques de Tettenborn, et les administrateurs, sénateurs remis en place ou maire de la bonne ville de Bordeaux, député au corps législatif, et conseillers municipaux avaient adressé aux nouveaux venus des discours tout aussi enflammés sur le bonheur que causaient leur présence et la fin du régime napoléonien. A Marseille, où les conditions militaires n'avaient pas permis de telles manifestations, c'étaient les capitaines du commerce qui avaient tenu à servir de rameurs pour conduire à terre l'amiral Lord Exmouth et le commandant des troupes embarquées, Sir Hudson Lowe; et tous deux, conduits au théâtre, avaient été l'objet des mêmes démonstrations de joie pour la fin du blocus. On avait certes crié à Hambourg »*Vive l'empereur Alexandre!*« mais à Paris même on chantait, sur l'air de »*Vive Henri IV*« il est vrai, »*Vive Alexandre, vive ce roi des rois!*«¹⁰⁷ Et Wellington devait être accueilli tout aussi triomphalement en entrant à Toulouse après avoir obligé Soult à évacuer la ville¹⁰⁸. C'était certes après l'abdication, mais la lenteur des communications faisait qu'on ignorait encore les tractations de Fontainebleau.

Il y eut surtout les conditions du départ pour l'île d'Elbe, quand Napoléon, après avoir risqué de se faire malmener au relais du Plan d'Orgon traversa les Bouches du Rhône et le Var, — où l'on se souvenait peut être du commandant de l'artillerie au siège de Toulon, mais où il n'y avait plus de républicains pour protéger le général de Brumaire, — en se déguisant de vêtements d'uniformes variés empruntés aux officiers des puissances victorieuses qui l'accompagnaient. Le sous-préfet d'Emden avait finalement couru moins de risques dans sa fuite nocturne à travers son arrondissement insurgé.

¹⁰⁷ G. STENGER, *Le retour des Bourbons*, passim.

¹⁰⁸ H. GESCHWIND et F. DE GALIS, *La bataille de Toulouse*, passim.